

Budget primitif 2008 – Rapport de présentation

Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

PREMIERE PARTIE. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2008 9

I. EQUILIBRE BUDGETAIRE ET SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION 11

II. LES RECETTES 13

2.1 Les recettes de fonctionnement *13*

2.2 Les recettes d'investissement *19*

III. LES DEPENSES 21

3.1 Les dépenses d'intervention *21*

3.2 Les dépenses communes *22*

IV. LA DETTE ET LA TRESORERIE 29

4.1 Présentation comptable *29*

4.2 L'échéance 2008 *29*

4.4 Les réaménagements et renégociations *30*

4.5 L'emprunt utile au financement des dépenses d'investissement *30*

4.6 L'endettement *30*

4.7 Le financement des TER *31*

V. LE BUDGET ANNEXE DES CHEMINS DE FER DE PROVENCE 31

DEUXIEME PARTIE : L'ACTION DE LA REGION EN 2008 33

1 – LA REGION PROCHE DES CITOYENS 35

L'emploi et la solidarité *37*

L'accueil, l'entretien, la restauration et l'hébergement dans les lycées *45*

Les actions éducatives pour les lycéens et les apprentis *46*

Vie étudiante et mobilité internationale *48*

La jeunesse *49*

Le sport *50*

La vie associative *52*

La culture *53*

2 – LA REGION AU CŒUR DES TERRITOIRES 57

L'aménagement des territoires *59*

Transports et grands équipements *64*

Les lycées *71*

Initiatives économiques et développement des entreprises *75*

Enseignement supérieur, technologies & recherche *77*

Technologies de l'information et de la communication - TIC *78*

Le tourisme *79*

Agriculture - eau - forêt - mer *80*

Environnement et énergie *84*

3 - UNE REGION EUROPEENNE OUVERTE SUR LE BASSIN MEDITERRANEEN **89**

La coopération internationale *91*

Les actions humanitaires et de solidarité internationales *94*

La politique régionale européenne *95*

Le Programme MED et l'Autorité unique de gestion *98*

INTRODUCTION

Le budget primitif 2008 s'établit à 1,8 milliards d'euros[1], en hausse de plus de 5 % par rapport au BP 2007.

Depuis 2003, suite aux transferts de compétence opérés par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, puis par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, le budget régional a augmenté de plus de 65 %.

Sous l'effet des transferts de charge, les dépenses de fonctionnement ont quasiment doublé en 5 ans (+ 85 %), et représentent désormais les deux tiers du budget.

L'Institution régionale a également changé de dimension : les effectifs de la collectivité ont été multipliés par trois avec l'intégration des personnels techniciens et ouvriers de service (TOS) des lycées.

Les transferts de compétence décidés par le législateur ont donc bouleversé les missions et les équilibres financiers de notre collectivité, fragilisée dans le même temps, comme les autres régions françaises, par plusieurs décisions affectant ses recettes :

- la fin du contrat de croissance et de solidarité

Le gouvernement a décidé de mettre fin en 2008 au contrat de croissance et de solidarité qui régissait les relations financières entre l'Etat et les collectivités depuis 1999.

Le nouveau « contrat de stabilité » prévoit d'indexer la progression des dotations de l'Etat sur le taux d'inflation prévisionnel.

L'évolution des contributions de l'Etat aux budgets locaux suivra ainsi la norme de progression fixée pour l'ensemble des dépenses de l'Etat (0 % en volume).

Cette décision pèse bien entendu sur les recettes de notre collectivité (le manque à gagner en 2008 est de l'ordre de 1,3 M€, alors même que le taux de progression de la DGF forfaitaire des régions devrait nettement reculer en 2008).

Surtout, cette décision a été prise sans réforme d'ensemble des règles de concours et d'indexation des concours de l'Etat, en utilisant comme variable d'ajustement les dotations versées par l'Etat au titre des exonérations d'impôt décidées par le législateur.

[1] Montant retraité (hors dépenses et recettes exceptionnelles – cf. infra).

L'urgence d'une refonte des concours de l'Etat n'en devient que plus évidente, afin de garantir une visibilité à long terme pour les collectivités. Comme le souligne le rapport du groupe de travail présidé par Alain Lambert[2], « la réduction durable de l'indexation des concours de l'Etat, telle qu'initiée au projet de loi de finances 2008, doit s'accompagner d'une redéfinition pluriannuelle du contrat et d'une meilleure répartition des concours de l'Etat ».

- la réforme du plafonnement de la taxe professionnelle

La loi de finances 2006 a instauré à compter de 2007 un seuil de plafonnement unique et généralisé des cotisations de taxe professionnelle, fixé à 3,5 % de la valeur ajoutée, avec obligation faite aux collectivités de prendre en charge la part de dégrèvement correspondant aux hausses de taux décidées depuis 2005 (« ticket modérateur »).

Les conséquences de cette réforme pour l'année 2007, première année de contribution pour les collectivités, sont désormais mieux connues : la participation des collectivités s'est élevée à 645 millions d'euros, soit 2,3 % du produit de la taxe professionnelle.

Toutefois, l'instauration du ticket modérateur a particulièrement pénalisé les régions, qui ont dû reverser à l'Etat 277 millions d'euros, soit 6,4 % de leur produit fiscal « 4 taxes ». Le produit de la taxe professionnelle pour les régions a d'ailleurs diminué entre 2006 et 2007 du fait du ticket modérateur, malgré une augmentation des bases.

Parmi les régions françaises, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la plus pénalisée : avec un reversement de 48,1 M€, elle présente le taux de reversement le plus élevé au niveau national (11,9 % de ses recettes fiscales directes). En montant, elle figure au second rang derrière la Région Île-de-France.

- le financement des transferts de compétence par la taxe intérieure sur les produits pétroliers

Avec 223 M€ prévus au BP 2008, la TIPP est désormais la 2e recette fiscale de la Région, derrière la taxe professionnelle (225 M€).

Cette évolution de la structure des recettes régionales reflète l'affaiblissement de la fiscalité directe du fait du ticket modérateur, au profit d'une recette indirecte qui présente **plusieurs inconvénients souvent soulignés** :

- son caractère peu dynamique sur la longue période (la consommation de produits pétroliers a progressé de 0,4 % par an en moyenne entre 2002 et 2006) ;

- son rendement fluctuant du fait de la sensibilité de la consommation de carburants au prix (une hausse du prix des carburants de 1% entraîne une baisse de 0,5 % de la consommation des produits pétroliers à court terme et de 0,8 % à moyen terme) ;

[2] « Les relations entre l'Etat et les collectivités locales », rapport du groupe de travail présidé par Alain Lambert, novembre 2007

- l'absence de lien entre cette taxe et les compétences régionales.

Si l'on considère le produit cumulé de la TIPP et de la taxe sur les cartes grises (413 M€), ce sont désormais plus de la moitié des recettes fiscales de la Région qui dépendent de marchés très spécifiques, soumis à des variations parfois importantes et difficilement prévisibles (vente de carburant et vente d'automobiles).

De manière plus générale, comme l'ont souligné dans un rapport commun les présidents des trois principales associations d'élus locaux[3], « l'intervention constante de l'Etat a dénaturé le système fiscal local, entraînant une série de conséquences aujourd'hui parfaitement identifiées :
- il est devenu de plus en plus complexe et de moins en moins lisible pour le citoyen, voire pour les élus eux-mêmes,
- son caractère inéquitable n'a pas vraiment été corrigé, et a même été parfois aggravé,
- l'autonomie fiscale des collectivités territoriales a régressé».

Ce recul de l'autonomie fiscale se vérifie particulièrement pour les régions, qui perçoivent des recettes fiscales qualifiées de « ressources propres » alors qu'elles n'en maîtrisent ni le taux, ni l'assiette (TIPP[4], contribution au développement de l'apprentissage), ou que ces recettes sont plafonnées (taxe professionnelle).

En l'état actuel de la fiscalité locale, le financement des politiques régionales n'est donc plus correctement et durablement assuré.

Une réforme de la fiscalité locale est indispensable, qui devra, comme l'ont proposé les associations d'élus locaux, mettre en place les instruments d'une réelle autonomie fiscale, en attribuant aux collectivités des impôts à assiette évolutive et rendement dynamique, tout en veillant à l'adéquation de ces impôts avec les compétences des collectivités (à l'inverse de ce qui a été fait en attribuant aux régions une fraction de tarif de la TIPP).

Le contexte qui a prévalu à l'élaboration du BP 2008 est donc caractérisé par :

- un faible dynamisme des recettes, lié à l'affaiblissement du rendement de la taxe professionnelle et à la moindre progression des dotations de l'Etat,

- la part accrue des recettes indirectes, dont l'évolution à court et moyen terme est difficile à appréhender, compte-tenu notamment du contexte macro-économique.

En matière de dépenses, la Région doit notamment faire face au coût croissant des transferts de compétence, qui alimente

[3] « Pour une réforme du système local », rapport pour une mise en œuvre opérationnelle de l'avis du Conseil économique et social, AMF / ADF / ARF – novembre 2007

[4] La possibilité de moduler la TIPP est valable 3 ans, très encadrée, et ne concerne, pour notre région, que moins d'un quart du produit de cette taxe.

notamment la progression de ses dépenses de personnel, et dont la compensation, contrairement à ce que prévoyait la loi du 13 août 2004, n'est pas intégrale : le surcoût pris en charge par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur devrait ainsi s'élever à **50 millions d'euros pour les années 2007-2008** (cf. infra).

La Région doit également supporter une augmentation des frais financiers liés à la dette, dans un contexte international marqué par une hausse prolongée des taux d'intérêt.

Le budget primitif 2008 permettra cependant d'assurer, au prix d'une sélectivité accrue, la poursuite des politiques régionales, qu'il s'agisse :

- des actions menées en matière d'emploi et de solidarité, de formation professionnelle et d'apprentissage, de vie étudiante, de culture, de sport ou de vie associative **: 476 M€ pour le volet « la Région proche des citoyens »**.

- et des actions en matière d'aménagement et de développement du territoire : **931 M€ pour le volet « la Région au cœur des territoires »**.

Relèvent notamment de ce volet les dépenses d'investissement relatives aux lycées (176 M€), aux transports et aux grands équipements (infrastructures ferroviaires, aides à l'amélioration de la voirie pour les départements alpins, cofinancement des projets de transports en commun, etc. - pour un montant de 143 M€), à l'économie et à la recherche (85 M€) et à l'aménagement du territoire (56 M€).

L'engagement de la collectivité régionale dans le développement du territoire se traduit également par une **politique contractuelle ambitieuse** : l'année 2008 verra la mise en œuvre, après leur signature en 2007, du contrat de projets 2007-2013, du Plan Rhône et de la convention interrégionale du massif des Alpes.

Au total, avec les programmes opérationnels FEDER, FSE et FEADER, **la Région s'est engagée à mobiliser, d'ici 2013, plus de 1,1 milliards d'euros** pour la réalisation des grands projets et des programmes qui conditionnent l'avenir de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans un contexte institutionnel, budgétaire et fiscal défavorable aux régions françaises, le budget 2008 témoigne donc de la volonté de notre collectivité d'assumer pleinement les compétences qui lui ont été transférées par l'Etat, et de mener une politique dynamique et volontariste qui permettra de réunir les conditions d'un développement durable et équilibré du territoire.

PREMIERE PARTIE.
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2008

I. EQUILIBRE BUDGETAIRE ET SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

*** Le budget primitif 2008, équilibré en dépenses et en recettes, s'élève, en mouvements réels, à 2 666 119 365 euros.**

Ce montant prend en compte des inscriptions à caractère exceptionnel pour un total de 854 M€, également équilibrées en recettes et en dépenses :

- une dotation prévisionnelle de 100 M€ afin de pouvoir procéder, le cas échéant, à des réaménagements de la dette ;
- 754 M€ inscrits au titre des crédits « revolving » utilisés par notre collectivité dans le cadre de la gestion de la dette (cf. IV).

	BP 2007	BP 2008
Mouvements réels	2 402 213 869 €	2 666 119 365 €
Après retraitements	1 722 213 869 €	1 812 119 365 €

Après déduction de ces dépenses et recettes exceptionnelles, le budget primitif 2008 s'élève à 1 812 119 365 €, en progression de 5,2 % par rapport au BP 2007.

▪ **Les <u>recettes réelles de fonctionnement</u> s'élèvent à 1 463,2 M€, soit une augmentation de 6,6 % par rapport au BP 2007 (+ 91 M€).**

Ce dynamisme des recettes n'est qu'apparent : si l'on prend en compte les recettes effectivement notifiées ou perçues en 2007 (cf. infra), la progression des recettes en 2008 est ramenée à **3,9 %.**

En outre, hors recettes supplémentaires liées aux transferts de compétence et à la TIPP, la progression des recettes de fonctionnement n'est plus que de **1,1 %** - soit nettement moins que le taux d'inflation prévisionnel pour 2008 (1,6 %).

▪ **Les <u>dépenses réelles de fonctionnement</u> s'élèvent à 1 184,0 M€, soit une augmentation de 85,0 M€ par rapport au BP 2007 (+ 7,7 %).**

Cette augmentation est liée essentiellement à l'évolution mécanique de certaines dépenses dites incompressibles : les dépenses relatives au personnel, à la formation professionnelle et à l'apprentissage, aux transports, au fonctionnement des lycées et à la dette progressent ainsi de 101 M€.

Afin de faire face à ces dépenses sans dégradation de ses équilibres financiers, la Région doit donc poursuivre en 2008 son effort de maîtrise des dépenses sur l'ensemble des autres postes.

▪ Grâce à cet effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, **<u>l'épargne brute</u>** s'améliore, passant de 273,1 M€ au BP 2007 à **279,1 M€** au BP 2008.

Les dépenses au titre du remboursement du capital de la dette étant en diminution (81 M€ contre 85,5 M€ au BP 2007), **<u>l'épargne nette</u>** progresse plus nettement, pour s'établir à **198,1 M€** (contre 187,6 M€ au BP 2007).

Le taux d'épargne (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) recule cependant légèrement (de 19,9 % au BP 2007 à **19,1 %** au BP 2008).

	BP 2006	BP 2007	BP 2008
Recettes réelles de fonctionnement (R)	1 237,4 M€	1 372,1 M€	1 463,2 M€
Dépenses réelles de fonctionnement (D)	948,5 M€	1 098,9 M€	1 184,0 M€
Epargne brute (EB = R – D)	**288,8 M€**	**273,1 M€**	**279,1 M€**
Remboursement capital de la dette (C)	79,5 M€	85,5 M€	81,0 M€
Epargne nette (EN = EB – C)	**209,2 M€**	**187,6 M€**	**198,1 M€**
Dépenses d'investissement hors dette	506,6 M€	537,7 M€	547,0 M€
% de financement par l'épargne	41 %	34,9 %	36,2 %
% de financement par l'emprunt	45 %	49,9 %	47,3 %

▪ **Les <u>dépenses d'investissement</u>, hors opérations financières et remboursement de la dette, atteignent 547,0 M€[5].**

Ce chiffre est en légère augmentation par rapport au montant des CPI budgétés en 2007 (+1,7 %). En forte hausse depuis 2004, l'effort d'investissement de la Région se maintient donc à un niveau très élevé.

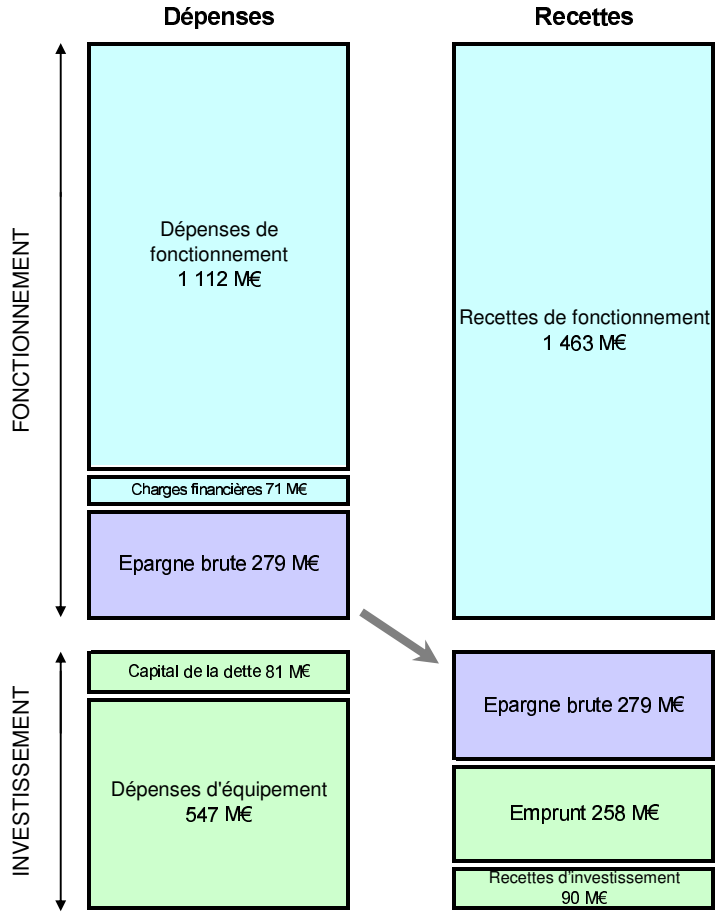
Dépenses d'investissement

BP 2003	BP 2004	BP 2005	BP 2006	BP 2007	BP 2008
369 M€	433 M€	442 M€	507 M€	537 M€	547 M€

Afin de financer ces dépenses d'investissement, le budget primitif prévoit de recourir à l'emprunt pour un montant de 258,5 M€ - à comparer au montant de l'emprunt prévu au BP 2007 (268,4 M€).

Le financement des dépenses d'investissement hors dette repose donc, au BP 2008, pour 36,2 % sur l'autofinancement (épargne nette) et pour 47,3 % sur l'emprunt, le solde étant couvert par les recettes d'investissement.

Schéma de l'équilibre financier du BP 2008



[5] Ce chiffre intègre les comptes 261 (participation) et 2745 (avances remboursables).

II. LES RECETTES

2.1 Les recettes de fonctionnement

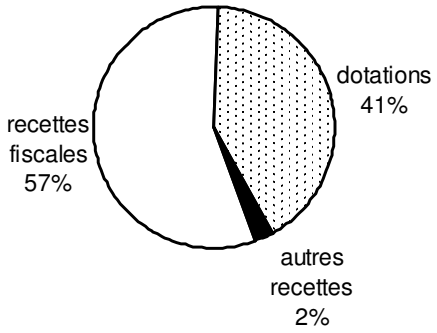
La répartition des recettes réelles de fonctionnement au BP 2008 (1 463,2 M€) est la suivante :

- recettes fiscales directes et indirectes : 821,5 M€ (soit 56,2 % des recettes réelles) ;

- dotations et compensation versées par l'Etat : 606,3 M€ (soit 41,4 % des recettes réelles) ;

- recettes diverses : 35,2 M€ (soit 2,4 % des recettes réelles).

Répartition des recettes – BP 2008



2.1.1 Les recettes fiscales

Le montant des recettes fiscales pour 2008 est estimé à 821,5 M€, en hausse de 6,2 % par rapport aux recettes notifiées ou perçues en 2007 (soit + 48,1 M€).

Compte-tenu de l'impact de la réforme du plafonnement de la taxe professionnelle, qui se traduira en 2008 par un reversement au titre du ticket modérateur de l'ordre de 54 M€, les recettes fiscales directes ne progressent que de 1,7 % (+ 6,1 M€).

L'augmentation des recettes fiscales provient donc pour l'essentiel de la fiscalité indirecte (+ 10,0 %), et plus particulièrement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, dont le produit progresse de 21,5 % (+ 39,5 M€) du fait notamment de la compensation de nouveaux transferts de charge (2e vague d'intégration des personnels des lycées).

	Recettes 2007*	Prévision 2008	Evol.
Foncier bâti	130 292 390 €	134 201 000 €	+ 3,0 %
Foncier non bâti	2 334 630 €	2 339 000 €	+ 0,2 %
Taxe professionnelle	222 789 036 €	225 069 000 €	+ 1,0 %
Rappel : ticket modérateur	*48 152 224 €*	*54 000 000 €*	*+12,1 %*
Total fiscalité directe (1)	**355 416 056 €**	**361 609 000 €**	**+ 1,7 %**
Cartes grises	189 000 000 €	190 000 000 €	+ 0,5 %
TIPP	183 926 196 €	223 483 033€	+ 10,5 %
CDA (taxe d'apprentissage)	45 139 655	46 493 900 €	+ 3,0 %
Total fiscalité indirecte (2)	**418 065 851 €**	**459 976 933 €**	**+ 10, 0 %**
Total recettes fiscales (1+2)	**773 481 907 €**	**821 585 933 €**	**+ 6,2 %**

** recettes notifiées ou perçues au titre de l'exercice*

Sans augmentation du produit de la TIPP, la progression des recettes fiscales totales ne serait que de 1,1 %.

La fiscalité directe

La fiscalité directe représente 44,0 % du produit fiscal total, et repose sur 3 impôts : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe professionnelle.

La Région a décidé de ne pas augmenter le taux de ces différentes taxes en 2008.

Par conséquent, l'évolution des produits dépendra de l'évolution des bases et, s'agissant de la taxe professionnelle, de l'impact de la réforme du plafonnement.

	bases 2008 estimées	**taux 2008**	**Produits attendus**
Foncier bâti	5 686 490 000 €	2,36%	134 201 000 €
Foncier non bâti	26 433 000 €	8,85%	2 339 000 €
Taxe professionnelle	7 267 435 000 €	3,84%	279 069 000 € Avant plafonnement
			225 069 000 € Après plafonnement

Ainsi, le produit de la taxe sur le foncier bâti devrait atteindre 134,2 M€, soit une progression de 3 % par rapport au produit 2007.

Le produit de la taxe professionnelle avant reversement à l'Etat devrait également progresser de 3 %. Toutefois, le montant du ticket modérateur devrait s'alourdir en 2008 (54 M€ selon une hypothèse moyenne, contre 48 M€ en 2007), ramenant le produit de la taxe professionnelle à 225 M€, soit une progression de seulement 1,0 % par rapport au produit 2007.

Au total, du fait du ticket modérateur, le produit de la fiscalité directe ne progressera que de 1,7 %, soit un taux très inférieur à la progression attendue des bases.

La fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte représente 56,0 % du produit fiscal total, et repose sur la taxe sur les cartes grises, la taxe intérieure sur les produits pétroliers et la contribution au développement de l'apprentissage.

- *La taxe sur les cartes grises*

Le tarif de la taxe sur les cartes grises restera inchangé en 2008, soit 44,50 € par cheval-vapeur.

Le produit attendu de cette taxe est de 190 M€, contre 189 M€ perçu au titre de l'année 2007 (+ 0,5 %).

- *La taxe intérieure sur les produits pétroliers*

Le produit de la TIPP est estimé à 223,4 M€ en 2008, contre 183,9 M€ au BP 2007.

La TIPP représente désormais la 2e recette fiscale de la Région, à un niveau proche de celui de la taxe professionnelle.

Plus de 75 % du produit prévisionnel de la TIPP correspond au montant estimé du droit à compensation des transferts de compétence prévus par la loi du 13 août 2004 relatives aux libertés et aux responsabilités locales.

Le droit à compensation pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est estimé de la façon suivante (circulaire du 26 décembre 2007) :

- **89,8 M€** au titre de la formation professionnelle (formation initiale des travailleurs sociaux / instituts de formation des professions paramédicales et de sages-femmes / aides aux étudiants de ces instituts / organisation du réseau des centres d'information sur la VAE / AFPA) ;

- **78,9 M€** au titre du transfert des personnels techniciens, ouvriers et de service des lycées et de l'inventaire général du patrimoine ;

- **7,9 M€** au titre du forfait d'externat (qui viennent abonder la dotation de fonctionnement versée aux lycées privés sous contrat d'association) ;

- Soit un total de **176,7 M€ de droit estimé à compensation**, auquel est appliqué un abattement de 7,2 M€ correspondant au prélèvement sur les recettes de restauration des lycées (ex-FARPI transféré aux régions, cf. infra), pour obtenir le montant de la TIPP attribué au titre des transferts de compétence, soit **169,4 M€.**

Bien que la loi du 13 août 2004 prévoit une compensation intégrale des transferts, l'écart entre les dépenses de la Région et les compensations versées par l'Etat ne cesse de s'accroître, et pourrait atteindre 50 M€ pour la période 2007-2008.

Ce surcoût s'explique notamment par les dépenses non compensées consacrées au personnel des lycées : alignement progressif du régime indemnitaire des nouveaux agents sur celui des agents de la Région, coût non compensé des agents temporaires remplaçants, des emplois aidés, des postes vacants, des dépenses sociales, coût des « emplois supports » nécessaires pour gérer ces effectifs supplémentaires.

En matière de formation professionnelle, les moyens transférés par l'Etat pour les formations initiales du travail social et des professions paramédicales et de sages-femmes seront vraisemblablement très insuffisants pour faire face aux besoins de main d'œuvre qualifiée dans ces professions d'ici 2015.

L'écart entre les charges transférées et les compensations versées par l'Etat devrait donc s'aggraver dans les années qui viennent, d'autant que le produit de la TIPP, principale ressource affectée au financement de ces transferts, est peu dynamique sur la longue période, alors qu'il doit principalement financer des dépenses de personnel soumises au glissement vieillesse-technicité (GVT) estimé à 3 % par an en moyenne.

- *La contribution au développement de l'apprentissage (CDA)*

Instaurée en 2005, la contribution pour le développement de l'apprentissage s'est substituée à une partie de la dotation « formation professionnelle et apprentissage ».

Le produit de cette taxe, assise sur la masse salariale et collectée par l'Etat au niveau national, est réparti entre les Régions au prorata de la part de la dotation que chaque région a reçu en 2004.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a ainsi perçu 45,1 M€ en 2007, soit un montant en forte hausse et supérieur à la prévision du BP 2007, en raison d'une part de la hausse programmée par l'Etat du taux de cette contribution (de 0,12 % à 0,18 %), et d'autre part du dynamisme des bases et/ou de l'amélioration du rendement de la collecte.

Pour 2008, il est proposé de retenir une progression modérée, de l'ordre de 3%, soit une recette de 46,4 M€.

2.1.2 Les dotations et les compensations versées par l'Etat

Le « contrat de stabilité » succède au « contrat de croissance et de solidarité »

Depuis 1996, les deux tiers des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales sont régis par un mécanisme dit de « l'enveloppe normée », qui comprend, pour les régions, la DGF, la DGD, la DGD « formation professionnelle » et le FNDMA (cf. descriptif de ces dotations ci-dessous).

Dans le cadre du contrat de croissance et de solidarité en vigueur entre l'Etat et les collectivités de 1999 à 2007, l'enveloppe normée évoluait chaque année selon un taux égal au taux d'inflation hors tabac prévu pour l'année n, majoré de **33 %** de la croissance du PIB prévue pour l'année n-1.

Au sein de cette enveloppe, la DGF suivait une règle d'indexation plus favorable, son taux de croissance étant égal au taux d'inflation hors tabac prévu pour l'année n, majoré de **50 %** de la croissance du PIB prévue pour l'année n-1.

Pour permettre cette double règle d'indexation (la DGF augmentant plus vite que l'enveloppe dont elle fait partie), la dotation de compensation de la taxe professionnelle jouait seule, jusqu'en 2007, le rôle de variable d'ajustement.

Le nouveau contrat de stabilité prévoit une indexation de l'enveloppe normée sur la seule inflation prévisionnelle pour l'année 2008 (soit + 1,6%). L'indexation de la DGF reste toutefois inchangée.

	Notifié 2007	BP 2008
Dotation globale de fonctionnement - DGF	393 778 674 €	400 986 000 €
Dotation générale de décentralisation - DGD	31 951 523 €	32 395 000 €
Dotation de décentralisation pour la formation professionnelle et l'apprentissage	129 938 816 €	132 641 544 €
Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) – 1ère section	16 965 558 €	17 304 000 €
FNDMA 2e section - Contrat d'objectifs et de moyens	12 524 686 €	12 344 983 €
Compensations FNB / FB / TH	12 201 000 €	10 683 000 €

Afin de ne pas faire porter l'ajustement sur la seule dotation de compensation de la taxe professionnelle (qui aurait dû baisser de plus de 46 %), la loi de finances pour 2008 a donc intégré de nouvelles dotations à l'enveloppe normée.

La dotation globale de fonctionnement

Depuis 2004, la dotation forfaitaire des régions comprend une dotation forfaitaire et une dotation de péréquation - à laquelle la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas éligible.

Le taux d'évolution de la dotation forfaitaire est fixé chaque année par le comité des finances locales, sur la base du taux d'évolution de la DGF globale fixé par la loi de finances.

Ainsi, en 2007, le CFL a fixé le taux de progression de la dotation forfaitaire des régions à 88 % du taux de progression des ressources globales de la DGF (+ 2,50 %), soit 2,20 %.

En 2008, le taux de progression de la DGF sera de **2,08 %,** auquel il est proposé d'appliquer un taux identique à celui de 2007, soit 88 %, portant le taux d'évolution de la dotation forfaitaire à **1,83 %.**

Le montant attendu de la DGF pour 2008 s'établit donc à **400,9 M€.**

La dotation générale de décentralisation

La dotation générale de décentralisation perçue en 2007 s'est élevée à 31 951 523 € (dont un ajustement de 216 573 € au titre de 2006).

Cette dotation évolue chaque année au rythme de la DGF, sous réserve d'ajustements à la hausse ou à la baisse pour tenir compte notamment de nouveaux transferts de compétences.

La DGD devrait donc progresser en 2008 de 2,08 % pour atteindre 32,3 M€.

La dotation de décentralisation pour la formation professionnelle et l'apprentissage

En 2007, le montant de cette dotation, destinée au financement des transferts de compétence en matière de formation professionnelle et d'apprentissage initiés par la loi du 7 janvier 1983, a atteint 129,9 M€.

Sur la base taux prévisionnel d'évolution de la DGF (+ 2,08 %), le montant de cette dotation devrait atteindre 132,6 M€ en 2008.

Le Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage

Ce Fonds est constitué de deux sections :

- la première section est alimentée par les ressources attribuées à la première section du Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage, réparties entre les régions selon un mécanisme de péréquation faisant intervenir plusieurs critères (nombre d'apprentis, montant de la taxe d'apprentissage perçu par les CFA).

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a perçu à ce titre 16 965 558 € en 2007.

Pour 2008, il est proposé de retenir une augmentation de 2 % de cette dotation, soit 17,3 M€.

- La deuxième part a vocation à financer les contrats d'objectifs et de moyens signés entre les Régions et l'Etat.

Le contrat d'objectifs et de moyens passé entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Etat porte sur la période 2005-2009, et prévoit une contribution de l'Etat de 12 344 983 € au titre de 2008.

Les compensations

Les exonérations temporaires d'impôts directs, lorsqu'elles sont le résultat de décisions du législateur, font l'objet de compensations versées par l'Etat.

Pour la Région, ces compensations portent sur la taxe professionnelle, la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties.

	2007	**2008**
Compensation taxe professionnelle	6 144 529 €	4 840 900 €
Compensation taxe d'habitation	5 307 991 €	5 308 000 €
Compensation taxe foncière sur PB	746 930 €	534 800 €
Total	12 199 450 €	10 683 700 €

Une partie des dotations de compensation versées au titre de la taxe professionnelle jouent en fait le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée (cf. supra), et devraient donc fortement baisser en 2008 (-12,4 %).

2.1.3 Les autres recettes de fonctionnement

Le montant des autres recettes de fonctionnement s' élève à 35,2 M€, dont :

- 7,2 M€ au titre du prélèvement de la part de recettes du service de restauration des lycées dévolue à la rémunération du personnel d'internat (ces recettes alimentaient auparavant les fonds académiques de rémunération des personnels d'internat - FARPI) ;

- 12 M€ au titre du FSE (programme régional de formation essentiellement) ;

- 7,6 M€ au titre de la subvention globale FEDER ;

- 606 000 € au titre des participations versées par les départements pour le fonctionnement des cités mixtes ;

- 3 M€ au titre du FEDER (programme NOE / réseaux) ;

- 2,6 M de produits financiers (swaps).

2.2 Les recettes d'investissement

	Recettes 2007	BP 2008
DRES	30 583 809 €	30 997 800 €
FCTVA	26 685 618 €	39 289 441 €
Autres recettes	24 900 000 €	20 110 076 €

2.2.1 La dotation régionale d'équipement scolaire- DRES

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est destinée à compenser une partie des dépenses d'investissement réalisées par les régions au titre de leur compétence en matière de construction, reconstruction, extension, maintenance et équipement des lycées.

Jusqu'en 2007, la DRES était indexée au niveau national sur la formation de capital fixe des administrations publiques (+ 2,6 % en 2008), puis répartie entre les régions selon différents critères.

La DRES sera transformée en profondeur en 2008. En l'attente d'information complémentaire, il est proposé d'inscrire au BP 2008 une recette de 30,9 M€ en crédits d'investissement (pour un montant notifié en AP de 31,3 M€), en hausse de 1,4 %.

2.2.2 Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le montant attendu du FCTVA pour l'année 2008 est de 39,2 M€, en forte hausse par rapport à 2007 (+ 12,5 M€), en raison :

- d'une part de l'augmentation des dépenses d'investissement de la Région entre 2005 et 2006,

- d'autre part de la prise en compte, dans les dépenses éligibles au FCTVA pour 2004 et 2005, des subventions d'investissement versées aux EPLE (lycées) et des fonds de concours versés à l'Etat pour des dépenses d'investissement sur le domaine public routier.

2.2.3 Les autres recettes d'investissement

Les autres recettes d'investissement s'élèvent à 20,1 M€ :

- subvention de l'Etat : 1,7 M€

- remboursement ESCOTA : 2 M€

- subventions d'équipement versées par les communes (travaux dans les lycées, équipements sportifs) et les départements (travaux réalisés dans les cités mixtes) : 2,6 M€ ;

- subvention globale FEDER : 6,9 M€

- opérations d'investissement sous mandat : 6,7 M€.

III. LES DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 1 184,0 M€, en progression de 7,7 % (+ 85,0 M€).

Les dépenses d'investissement (hors remboursement de l'emprunt et opérations financières) progressent de 1,7 %, soit 9,3 M€ supplémentaires, pour atteindre 547,0 M€.

3.1 Les dépenses d'intervention

Les dépenses d'intervention s'élèvent à :

- en investissement : 590,1 M€ en autorisations de programme et 544,1 M€ en crédits de paiement ;

- en fonctionnement : 904,1 M€ en autorisations d'engagement et 866,6 M€ en crédits de fonctionnement.

Les tableaux ci-après présentent la répartition sectorielle de ces dépenses d'intervention.

Les crédits ouverts au titre du contrat de projets 2007-2013 et des contrats interrégionaux, ainsi qu'au titre des contractualisations précédentes (fin d'opérations), représentent :
- 113,5 M€ en autorisations de programme,
- 25,9 M€ en autorisations d'engagement,
- 125,0 M€ en crédits de paiement d'investissement,
- 22,8 M€ en crédits de fonctionnement.

La généralisation de la procédure des autorisations d'engagement

Suivant en cela la plupart des autres régions françaises, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé de généraliser à l'ensemble des dépenses d'intervention la procédure des autorisations d'engagement (AE), qui ne concernait jusqu'alors que certains programmes.

L'objectif de cette généralisation des autorisations d'engagement est de réduire le montant des crédits de paiement engagés, mais non mandatés, durant l'exercice, et donc de diminuer les restes à réaliser : ceux-ci atteignaient 207 M€ au compte administratif 2006 pour la seule section de fonctionnement.

La diminution des reports permettra d'améliorer le taux de réalisation pour les programmes concernés (dépenses mandatées / budget total), et de rapprocher le budget primitif du compte administratif.

Enfin, la diminution des reports de dépenses permettra de diminuer les reports d'emprunt.

Comme en matière d'investissement avec les AP-CP, la généralisation de la procédure des AE-CP implique une prévision financière pluriannuelle rigoureuse, afin que les engagements pris par la collectivité ne dépassent pas sa capacité de financement.

Cet exercice de prévision a permis de s'assurer que le niveau des autorisations d'engagement ouvertes au BP 2008 était

financièrement soutenable, et compatible avec le maintien des équilibres financiers.

La gestion pluriannuelle implique également un examen régulier et approfondi des engagements pris par la Région, que ce soit en AP ou en AE, afin de s'assurer de leur validité (et de procéder le cas échéant à leur annulation), et d'être en mesure de prévoir au BP de l'année les crédits nécessaires au paiement des engagements des années précédentes.

L'information des élus sur la gestion pluriannuelle de la collectivité est notamment assurée lors de la présentation du compte administratif, dont les annexes comportent un bilan de la gestion des engagements pluriannuels.

3.2 Les dépenses communes

Les dépenses communes s'élèvent à **237,4 M€** au BP 2008 (2,8 M€ en investissement / 234,6 M€ en fonctionnement), contre 207,7 M€ en 2007.

La progression par rapport au BP 2007 (+ 14,3 %) est essentiellement liée aux **dépenses de personnel**, premier poste des dépenses communes, qui progressent de 31 M€ en lien notamment avec le glissement vieillesse-technicité (GVT), l'intégration de la 2e vague des agents des lycées et le recrutement d'agents des lycées supplémentaires, le recrutement d'agents chargés de la maintenance informatique, et enfin la poursuite de l'alignement du régime indemnitaire des agents des lycées.

Les **moyens généraux**, qui constituent le 2e poste de dépenses, diminuent de 13,5 %. Il s'agit d'une part de dépenses d'investissement (équipements et matériels de bureau), et d'autre part de dépenses de fonctionnement : location de locaux, fluides, carburants, locations de véhicules, sécurité, nettoyage, affranchissement, etc.

Troisième poste de dépenses avec 12,6 M€, les **dépenses de communication** restent stables (postes concernés : annonces et insertions, fêtes et cérémonies, publications, fournitures, honoraires).

Le budget de la Direction des systèmes informatiques, consacré aux **moyens informatiques et bureautiques**, s'élève à 4,8 M€, en baisse de 5 %. Les dépenses prévues sont relatives, en investissement, à l'acquisition de matériels et de logiciels, et en fonctionnement, à la maintenance matérielle et logicielle et à l'achat de consommables.

SECTEURS	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	CP 2008	CP 2008
Direction des ressources humaines	120 000 €	176 017 800 €
Direction des moyens généraux	1 077 420 €	26 172 917 €
Direction de la communication		12 668 800 €
Direction du secrétariat général	125 000 €	3 104 170 €
Direction des systèmes d' information	1 510 000 €	3 357 000 €
Direction des finances[6]		3 589 852 €
Service du protocole		950 000 €
Direction de l'évaluation		404 800 €
Mission relais avec les élus		8 269 075 €
Mission conseil en gestion		132 000 €
BUDGET SERVICES COMMUNS	**2 832 420 000 €**	**234 666 414 €**

[6] Hors intérêts des emprunts (article 6611 et 6615) et crédit-bail SNCF (article 61221) – cf. infra IV – la dette et la trésorerie.

BP 2008 – DEPENSES D'INTERVENTION TOTALES PAR SECTEUR

SECTEURS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	AP 2008	CP 2008	AE 2008	CP 2008
LA REGION PROCHE DES CITOYENS :	**21 247 745 €**	**33 422 716 €**	**461 391 569 €**	**443 389 944 €**
EMPLOI	675 405 €	611 465 €	20 796 000 €	18 325 000 €
SOLIDARITÉS, SANTÉ ET PRÉVENTION	2 700 000 €	1 721 000 €	5 500 000 €	4 836 000 €
PRÉVENTION - SÉCURITÉ	218 700 €	196 800 €	2 043 000 €	1 797 840 €
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	1 171 640 €	2 472 841 €	220 654 789 €	225 074 899 €
APPRENTISSAGE	1 500 000 €	8 300 610 €	131 389 930 €	122 881 623 €
ACTIONS EDUCATIVES			5 005 000 €	4 416 400 €
VIE ÉTUDIANTE	70 000 €	70 000 €	10 911 890 €	8 165 014 €
CULTURE	9 460 000 €	13 950 000 €	40 350 860 €	35 721 880 €
SPORTS	3 015 000 €	4 005 000 €	15 470 000 €	14 359 776 €
JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE	1 737 000 €	1 395 000 €	6 770 100 €	5 311 512 €
FONDS D'INTERVENTION A L'ACTION RÉGIONALE	700 000 €	700 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €
LA REGION AU CŒUR DES TERRITOIRES :	**568 582 738 €**	**510 455 472 €**	**440 023 702 €**	**420 938 466 €**
POLITIQUE DE LA VILLE	35 000 000 €	19 147 446 €	13 930 000 €	12 258 400 €
FONCIER	17 397 000 €	9 566 700 €	1 318 000 €	1 159 840 €
AMÉNAGEMENT ÉQUIPEMENT URBAIN	21 420 000 €	11 587 050 €	1 245 904 €	1 107 040 €
MONTAGNE	10 000 000 €	6 020 550 €	1 775 000 €	1 562 000 €
POLITIQUES TERRITORIALES	3 500 000 €	1 395 936 €	5 751 111 €	5 236 000 €
ETUDES ET PROSPECTIVES	280 000 €	280 000 €	1 496 000 €	1 400 000 €
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE			90 000 €	90 000 €
RISQUES NATURELS MAJEURS	12 177 200 €	8 899 200 €	1 722 000 €	1 515 360 €
TRANSPORTS ET GRANDS ÉQUIPEMENTS	146 079 248 €	143 970 367 €	226 225 000 €	221 325 000 €
LYCÉES	201 229 000 €	176 132 500 €	105 421 330 €	102 871 834 €
INITIATIVES ÉCONOMIQUES	30 000 000 €	27 000 000 €	12 000 000 €	11 291 000 €
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	10 168 019 €	19 654 000 €	364 000 €	349 000 €
RECHERCHE	16 960 000 €	32 460 000 €	4 398 000 €	3 875 000 €
TECHNOLOGIES INFORMATION/COMMUNICATION	1 040 000 €	1 350 000 €	6 981 153 €	6 981 153 €
SUBVENTION GLOBALE	6 960 000 €	6 960 000 €	9 070 828 €	7 608 154 €
TOURISME	4 366 720 €	4 366 720 €	9 670 000 €	8 480 000 €
ENVIRONNEMENT MISSION TRANSVERSALE	425 000 €	361 000 €	4 852 625 €	4 639 625 €
ÉNERGIE-DECHETS-AIR	16 800 000 €	9 657 500 €	7 060 000 €	6 213 000 €
AGRICULTURE	10 664 000 €	8 667 860 €	11 842 000 €	10 421 000 €
ESPACES NATURELS ET FORETS	6 013 500 €	4 485 000 €	9 735 000 €	8 088 400 €
EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES	15 080 000 €	15 140 000 €	2 152 000 €	1 893 760 €
MER	3 023 051 €	3 353 643 €	2 923 751 €	2 572 900 €
UNE REGION OUVERTE SUR LA MÉDITERRANÉE	**306 500 €**	**317 092 €**	**2 696 841 €**	**2 356 841 €**
RELATIONS INTERNATIONALES	306 500 €	317 092 €	2 246 841 €	1 976 841 €
MISSION EUROPE			450 000 €	380 000 €
BUDGET D'INTERVENTION =	**590 136 983 €**	**544 195 280 €**	**904 112 112 €**	**866 685 251 €**

BP 2008 – DEPENSES D'INTERVENTION – DEPENSES HORS CONTRAT DE PROJETS

SECTEURS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	AP 2008	CP 2008	AE 2008	CP 2008
LA REGION PROCHE DES CITOYENS :	**17 583 745 €**	**30 095 610 €**	**458 787 238 €**	**440 753 255 €**
EMPLOI	675 405 €	611 465 €	20 568 000 €	18 125 000 €
SOLIDARITÉS, SANTÉ ET PRÉVENTION	436 000 €	701 000 €	4 500 000 €	3 836 000 €
PRÉVENTION - SÉCURITÉ	218 700 €	146 800 €	2 043 000 €	1 797 840 €
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	171 640 €	535 735 €	219 278 458 €	223 638 210 €
APPRENTISSAGE	1 500 000 €	8 300 610 €	131 389 930 €	122 881 623 €
ACTIONS EDUCATIVES			5 005 000 €	4 416 400 €
VIE ÉTUDIANTE	70 000 €	70 000 €	10 911 890 €	8 165 014 €
CULTURE	9 060 000 €	13 630 000 €	40 350 860 €	35 721 880 €
SPORTS	3 015 000 €	4 005 000 €	15 470 000 €	14 359 776 €
JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE	1 737 000 €	1 395 000 €	6 770 100 €	5 311 512 €
FONDS D'INTERVENTION A L'ACTION RÉGIONALE	700 000 €	700 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €
LA REGION AU CŒUR DES TERRITOIRES :	**458 713 788 €**	**388 687 087 €**	**416 674 509 €**	**400 690 648 €**
POLITIQUE DE LA VILLE	35 000 000 €	18 047 446 €	13 930 000 €	12 258 400 €
FONCIER	17 325 000 €	8 483 559 €	1 313 000 €	1 155 440 €
AMÉNAGEMENT ÉQUIPEMENT URBAIN	21 420 000 €	11 587 050 €	1 080 904 €	960 373 €
MONTAGNE	7 250 000 €	5 100 550 €	1 375 000 €	1 210 000 €
POLITIQUES TERRITORIALES	3 200 000 €	1 250 000 €	4 817 778 €	4 336 000 €
ETUDES ET PROSPECTIVES			666 000 €	620 000 €
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE			90 000 €	90 000 €
RISQUES NATURELS MAJEURS	3 177 200 €	3 804 200 €	386 640 €	340 243 €
TRANSPORTS ET GRANDS ÉQUIPEMENTS	86 141 000 €	89 517 930 €	225 975 000 €	221 075 000 €
LYCÉES	201 229 000 €	175 932 500 €	105 421 330 €	102 871 834 €
INITIATIVES ÉCONOMIQUES	26 200 000 €	22 090 000 €	8 223 000 €	7 792 000 €
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	1 100 000 €	1 154 000 €	360 000 €	345 000 €
RECHERCHE	9 375 000 €	15 029 030 €	1 797 000 €	1 566 000 €
TECHNOLOGIES INFORMATION/COMMUNICATION	1 040 000 €	1 350 000 €	6 731 153 €	6 731 153 €
SUBVENTION GLOBALE	6 960 000 €	6 960 000 €	8 920 828 €	7 458 154 €
TOURISME	4 135 870 €	4 155 720 €	9 670 000 €	8 480 000 €
ENVIRONNEMENT MISSION TRANSVERSALE	425 000 €	361 000 €	4 707 625 €	4 506 625 €
ÉNERGIE-DECHETS-AIR	14 375 000 €	4 584 600 €	6 210 000 €	5 463 000 €
AGRICULTURE	8 384 000 €	4 552 860 €	6 592 000 €	5 811 000 €
ESPACES NATURELS ET FORETS	3 339 500 €	2 453 000 €	4 848 000 €	4 465 000 €
EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES	6 600 000 €	9 085 000 €	1 173 200 €	1 058 360 €
MER	2 037 218 €	3 188 643 €	2 386 051 €	2 097 066 €
UNE REGION OUVERTE SUR LA MÉDITERRANÉE	**306 500 €**	**317 092 €**	**2 696 841 €**	**2 356 841 €**
RELATIONS INTERNATIONALES	306 500 €	317 092 €	2 246 841 €	1 976 841 €
MISSION EUROPE			450 000 €	380 000 €
BUDGET D'INTERVENTION HORS CPER =	**476 604 033 €**	**419 099 789 €**	**878 158 588 €**	**843 800 744 €**

BP 2008 – DEPENSES D'INTERVENTION – DEPENSES RELEVANT DU CONTRAT DE PROJETS

SECTEURS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	AP 2008	CP 2008	AE 2008	CP 2008
LA REGION PROCHE DES CITOYENS :	**3 664 000 €**	**3 327 106 €**	**2 604 331 €**	**2 636 689 €**
EMPLOI			228 000 €	200 000 €
SOLIDARITÉS, SANTÉ ET PRÉVENTION	2 264 000 €	1 020 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
PRÉVENTION - SÉCURITÉ		50 000 €		
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	1 000 000 €	1 937 106 €	1 376 331 €	1 436 689 €
CULTURE	400 000 €	320 000 €		
LA REGION AU CŒUR DES TERRITOIRES :	**109 868 950 €**	**121 768 384 €**	**23 349 193 €**	**20 247 818 €**
POLITIQUE DE LA VILLE		1 100 000 €		
FONCIER	72 000 €	1 083 141 €	5 000 €	4 400 €
AMÉNAGEMENT ÉQUIPEMENT URBAIN			165 000 €	146 667 €
MONTAGNE	2 750 000 €	920 000 €	400 000 €	352 000 €
POLITIQUES TERRITORIALES	300 000 €	145 936 €	933 333 €	900 000 €
ETUDES ET PROSPECTIVES	280 000 €	280 000 €	830 000 €	780 000 €
RISQUES NATURELS MAJEURS	9 000 000 €	5 095 000 €	1 335 360 €	1 175 117 €
TRANSPORTS ET GRANDS ÉQUIPEMENTS	59 938 248 €	54 452 437 €	250 000 €	250 000 €
LYCÉES		200 000 €		
INITIATIVES ÉCONOMIQUES	3 800 000 €	4 910 000 €	3 777 000 €	3 499 000 €
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	9 068 019 €	18 500 000 €	4 000 €	4 000 €
RECHERCHE	7 585 000 €	17 430 970 €	2 601 000 €	2 309 000 €
TECHNOLOGIES INFORMATION/COMMUNICATION			250 000 €	250 000 €
SUBVENTION GLOBALE			150 000 €	150 000 €
TOURISME	230 850 €	211 000 €		
ENVIRONNEMENT MISSION TRANSVERSALE			145 000 €	133 000 €
ÉNERGIE-DECHETS-AIR	2 425 000 €	5 072 900 €	850 000 €	750 000 €
AGRICULTURE	2 280 000 €	4 115 000 €	5 250 000 €	4 610 000 €
ESPACES NATURELS ET FORETS	2 674 000 €	2 032 000 €	4 887 000 €	3 623 400 €
EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES	8 480 000 €	6 055 000 €	978 800 €	835 400 €
MER	985 833 €	165 000 €	537 700 €	475 834 €
BUDGET D'INTERVENTION CPER =	**113 532 950 €**	**125 095 490 €**	**25 953 524 €**	**22 884 507 €**

Ces crédits relèvent soit du nouveau contrat de projets 2007-2013, soit des contrats de plan précédents.

IV. LA DETTE ET LA TRESORERIE

4.1 Présentation comptable

Dépenses	BP 2007	BP 2008	Recettes	BP 2007	BP 2008
Remboursement en capital des emprunts	85,5 M€	**81,0 M€**	Emprunt d'équilibre	268,4 M€	258,5 M€
Remboursement en capital des emprunts revolving	*580,0 M€*	***754,0 M€***	*Tirages emprunts revolving*	*580,0 M€*	***754,0 M€***
Refinancement et réaménagements des emprunts	*100,0 M€*	***100,0 M€***	*Refinancement et réaménagements des emprunts*	*100,0 M€*	***100,0 M€***
Total Investissement	***765,5 M€***	***935,0 M€***		**950,9 M€**	**1112,5 M€**
Remboursement en intérêts des emprunts	35,0 M€	**42,0 M€**			
Intérêts courus non échus		**5,4 M€**			
Remboursement en intérêts des emprunts révolvings	6,5 M€	**14,0 M€**			
Intérêts des swaps	3,3 M€	**2,3 M€**	Produits des swaps	3,7 M€	**2,6 M€**
Remboursement en intérêts des lignes de trésorerie	7,5 M€	**6,0 M€**			
Frais TER	9,6 M€	**13,0 M€**	Loyers reversés par la SNCF	5,7 M€	-
Total Fonctionnement	**64,4 M€**	**82,7 M€**		**9,4 M€**	**2,6 M€**
Total dette	**829,9 M€**	**1017,7 M€**		**960,3 M€**	**1115,1 M€**

Mouvements d'ordre

Dépenses	BP 2007	BP 2008	Recettes	BP 2007	BP 2008
Investissement					
			Valorisation emprunts obligataires)	*2,5 M€*	***4,5 M€***
Fonctionnement					
Valorisation emprunts obligataires	*2,5 M€*	***4,5 M€***			

4.2 L'échéance 2008

Le remboursement en capital s'élève en 2008 à 81 M€ soit une diminution de 5,3 % par rapport à l'inscription au BP 2007.

Les intérêts des emprunts subissent en revanche une hausse en raison de l'accroissement conjugué de l'encours de la dette et des taux d'intérêt à court et long terme.

Le différentiel entre les primes de swaps reçues et les primes payées demeure positif pour la Région (0,3 M€). Les opérations de swap permettent notamment d'améliorer les conditions financières des emprunts et réduire la charge financière qui en résulte.

Les intérêts à payer au titre des emprunts revolving, sous le double effet de l'augmentation du montant des tirages et de la hausse des taux d'intérêts à court terme, devraient nettement progresser en 2008.

Les intérêts sur les lignes de trésorerie devraient en revanche connaître un certain tassement du fait du recours croissant aux lignes revolving dont les conditions financières sont optimales.

A noter enfin, à compter du 1er janvier 2008 (simplification de la M71), le traitement des intérêts courus non échus (ICNE) en opération réelle, qui oblige à inscrire le différentiel entre le montant des ICNE N et le montant des ICNE N-1 (soit une dépense de 5,4 M€).

Au total, l'annuité de la dette (hors ICNE), est estimée à 145,3 M€ contre 137,8 M€ en 2007, soit une hausse d'environ 5 %.

4.3 L'emprunt revolving

Il s'agit d'un produit qui présente un double avantage :

- comme une ligne de trésorerie, il permet d'ajuster la trésorerie au plus près et réduire d'autant la charge financière,
- comme un emprunt à long terme, il est comptabilisé budgétairement et permet d'équilibrer le compte administratif.

La Région possède dans son encours, une disponibilité de tirage de l'ordre de 709 M€.

En matière d'emprunt revolving, la M71 distingue le compte 16441 qui retrace les « opérations afférentes à l'emprunt » et le compte 16449 qui comptabilise les « opération afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie ».

- sur le compte 16449, la Région a inscrit au BP 2008 en dépenses et recettes, le montant correspondant au tirage de fin d'année 2007, soit 377 M€.

- sur le compte 16441, il est également prévu, en dépenses et recettes, 377 M€, correspondant, en dépenses, au montant maximal de désendettement par rapport au tirage réalisé fin 2007, et en recettes à un montant d'endettement supplémentaire de 377 M€.

Dépenses		**Recettes**	
Article 16449	377 M€	Article 16449	377 M€
Article 16441	377 M€	Article 16441	377 M€

4.4 Les réaménagements et renégociations

Un montant de 100 M€ est inscrit en dépenses et recettes au titre d'éventuels réaménagements de prêts. Ces crédits permettront d'optimiser la gestion de la dette afin de limiter la charge financière, et de reconsidérer certains reprofilages d'emprunts

4.5 L'emprunt utile au financement des dépenses d'investissement

L'emprunt utile au financement des dépenses d'investissement s'établit à 258,5 M€ contre 268,4M€ au BP 2007.

4.6 L'endettement

Au 1er janvier 2008, l'encours de la dette progresse de 150 M€ par rapport au 1er janvier 2007 pour atteindre **1 407 M€**, produits revolving compris.

L'encours de dette est constitué pour partie de dette revolving (377 M€) et dette hors revolving (1 030 M€) ; celle-ci étant elle même composée, avant swap, de 796 M€ à taux fixe et 234 M€ à taux indexés.

Au total, la structure de la dette après swaps et revolving est répartie de la façon suivante : 49 % d'emprunts à taux fixe et 51 % d'emprunts à taux variable.

Le taux d'intérêt moyen est de 4,02 % et la durée de vie moyenne résiduelle d'environ 9,5 ans.

4.7 Le financement des TER

Au titre du contrat de crédit bail conclu avec DEXIA Flobail, la Région verse 13 M€ de loyer et ne percevra plus de la part de la SNCF de redevances au titre de la mise à disposition du matériel. Depuis le 1er janvier 2008, en effet, le matériel est mis à disposition gratuitement.

V. LE BUDGET ANNEXE DES CHEMINS DE FER DE PROVENCE

La ligne des Chemins de fer de Provence, connue également sous le nom de « train des pignes », relie Nice à Digne.

Elle assure dans sa partie basse, de Nice à Plan du Var, une desserte urbaine et interurbaine, et dans sa partie haute, de Plan du Var à Digne, l'accès aux territoires de montagne.

Cette ligne n'appartient pas au réseau ferré national géré par Réseau ferré de France (RRF). Propriété de l'Etat, elle a été concédée en 1972 au syndicat mixte Méditerranée Alpes (SYMA), puis au 1er janvier 2007 à la Région, devenue par ailleurs autorité organisatrice de la ligne.

En tant que concessionnaire, la collectivité régionale assume l'intégralité des coûts de fonctionnement du service de la ligne des Chemins de fer de Provence, qui, pour l'essentiel, correspondent à la contribution forfaitaire versée à l'exploitant ferroviaire dans le cadre de son contrat de délégation de service public.

La Région doit par ailleurs financer et réaliser l'ensemble des investissements nécessaires à l'exploitation (infrastructures, matériels roulants).

La Région va ainsi poursuivre l'achèvement des travaux du précédent plan de modernisation de la ligne qui associe financièrement l'État et les collectivités locales concernées, Conseils généraux des Alpes-

Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence, Ville de Nice et Ville de Digne.

L'année 2008 sera l'année du lancement des études en vue des travaux de modernisation inscrits au contrat de projets pour la période 2007-2013, et pour lesquels 55 M€ seront mobilisés (Région : 20 M€ / autres collectivités : 25 M€ / Europe : 10 M€).

Enfin, la Région va procéder à l'acquisition de nouvelles rames.

Le budget primitif 2008 du budget annexe « Chemins de fer de Provence » s'établit donc à 18 M€ :
- 7,5 M€ au titre de la section d'exploitation ;
- 10,5 M€ au titre de la section d'investissement.

Le montant des autorisations de programme s'élève à 7,5 M€.

DEUXIEME PARTIE :
L'ACTION DE LA REGION EN 2008

1 – La Région proche des citoyens

L'emploi et la solidarité

PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI	AP 2008	AE 2008
	14 420 000 €	*47 751 930 €*
LYCÉES		152 930 €
FORMATION		3 000 000 €
APPRENTISSAGE		600 000 €
CULTURE		2 300 000 €
RECHERCHE		100 000 €
VIE ÉTUDIANTE		6 853 100 €
ÉCONOMIE	13 820 000 €	3 664 000 €
MISSION TIC		150 000 €
AGRICULTURE		875 000 €
FORET		300 000 €
MER		28 500 €
POLITIQUE DE LA VILLE		350 000 €
SOLIDARITÉS		200 000 €
ACTIONS EDUCATIVES		2 430 000 €
SPORTS		3 800 000 €
ENVIRONNEMENT		560 000 €
FONCIER		282 000 €
TRANSPORTS		4 775 000 €
EQUIPEMENTS URBAINS		59 400 €
POLITIQUES TERRITORIALES		340 000 €
RISQUES NATURELS		72 000 €
TOURISME		300 000 €
EMPLOI	600 000 €	16 560 000 €

Une priorité : l'emploi

Depuis 3 ans, la Région s'est engagée dans le cadre du Plan régional pour l'Emploi (PRE) à favoriser la création de 10 000 emplois nouveaux, en consacrant 50 millions d'euros par an pendant cinq ans à cette politique volontariste, qui fera l'objet en 2008 d'une évaluation à mi parcours.

Quatre axes essentiels orienteront les actions menées par la Région en 2008 :

- **La création d'emplois d'utilité sociale**

Cinq types d'agents de développement existent à ce jour ; l'objectif pour 2008 est de proposer au secteur associatif et/ou aux collectivités locales de profiter pleinement des opportunités offertes par ces dispositifs pour créer des emplois de qualité permettant le développement d'activités susceptibles de permettre l'ouverture de nouveaux postes.

Le programme de création et de confortement des activités du secteur des services à la personne en lien avec le PRIDES « services à la personne » sera développé. La Région s'impliquera en particulier plus fortement dans l'aide à la création d'emplois de proximité et à la professionnalisation du secteur.

- **La construction de parcours vers l'emploi pour les publics en difficulté**

Développer des parcours cohérents vers l'emploi nécessite et permet l'amélioration de la qualité du travail réalisé dans chacune des étapes de ces parcours afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des publics concernés.

Dans ce sens, l'effort mené pour mettre en place des parcours d'étapes cohérents avec un référent unique faisant appel à l'ensemble des

outils disponibles susceptibles de contribuer à l'avancée dans le parcours sera accru.

Le partenariat développé avec les structures d'accueil sera poursuivi notamment par le renouvellement de plusieurs protocoles de PLIE (plans locaux pour l'insertion et l'emploi) et l'approfondissement du travail mené avec les missions locales.

Les résultats de l'étude CNIAE sur les structures d'insertion par l'activité économique devraient contribuer à réactualiser le dispositif d'intervention de la Région, avec notamment le souhait de favoriser la professionnalisation de ces structures.

Par ailleurs, les actions de parrainage en direction des publics adultes seront amplifiées et un dispositif d'aide au premier emploi des jeunes sera développé.

- **Le soutien à la création d'activités et au développement de l'économie sociale et solidaire**

Il s'agira durant l'année 2008 de développer les mesures prévues dans le programme européen PROGRESS (programme régional de développement de l' économie sociale et solidaire).

L'objectif est de favoriser le développement de ce secteur d'activités créateur d'emplois et qui favorise des modes de consommation, de production et de lien social plus respectueux des autres et de l'environnement.

Un dispositif régional d'accompagnement des associations et des structures d'insertion par l'activité économique sera proposé pour accompagner leur structuration et leur développement.

Le dispositif CREACTIVES, qui permet de développer des activités dans l'économie sociale et solidaire, sera réactivé. Un effort particulier sera fait pour promouvoir le volet reprise d'activités du dispositif "Activités nouvelles - Nouvelles compétences".

- **Evaluer et poursuivre la mise en œuvre du Plan régional pour l'emploi**

A travers l'adoption du Plan régional pour l'emploi (PRE), la Région a affirmé la nécessité de renforcer sa politique régionale en faveur de l'emploi en améliorant la cohérence des dispositifs d'intervention de la Région et en positionnant le développement de l'emploi au cœur des actions menées dans l'ensemble des secteurs d'intervention.

Le Plan régional pour l'emploi fera l'objet d'une évaluation a mi parcours qui permettra de réajuster si nécessaire les mesures existantes voire d'initier de nouvelles actions.

Renforcer la solidarité régionale

La Région poursuivra son action au travers de partenariats multiples, aux côtés des différents réseaux associatifs ou professionnels, des conseils généraux, des territoires et des communes afin de définir et de soutenir la mise en œuvre de réponses adaptées visant au renforcement des solidarités en réponse aux questions d'urgence, de grande pauvreté et de précarité ainsi qu'en réponse à des problématiques de santé s'inscrivant dans les priorités régionales.

Elle s'engagera par ailleurs, dans le cadre du contrat de projets 2007-2013 et dans le contexte de l'élaboration du schéma des formations du sanitaire et du social, en faveur de la mise à niveau et du développement (création, rénovation, aménagement, équipement) des écoles de formation du travail social, des professions paramédicales et de sages-femmes.

Développer les politiques de solidarités et de lutte contre la grande pauvreté et la précarité

La Région concentrera son intervention en matière de solidarité sur l'action contre la grande pauvreté, la précarité et sur la solidarité envers les plus démunis dans les domaines de l'aide alimentaire, de l'hébergement d'urgence et de l'accompagnement des personnes en situation de précarité ou d'exclusion, ou en cas de secours d'urgence en faveur des populations victimes de catastrophes d'une particulière gravité.

La Région maintiendra également ses actions de solidarité internationale en matière de lutte contre la malnutrition, l'analphabétisme et de promotion de la santé dans le cadre de sa politique de coopération décentralisée ainsi que dans les cas d'actions d'urgence en faveur de populations victimes de catastrophes d'une particulière gravité ou de conflits.

Enfin, elle recentrera son intervention en faveur du renforcement des liens sociaux sur des actions structurantes, au travers d'une politique de conventionnement avec les têtes de réseaux, et appuiera les initiatives en faveur des familles défavorisées et fragilisées, tout en étant attentive à l'impact territorial de ces actions.

Améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et des personnes âgées

Dans le cadre du contrat de projets 2007-2013, la Région poursuivra son action en faveur d'une amélioration quantitative et qualitative des capacités d'accueil spécialisé des personnes handicapées ainsi qu'en faveur de la création de places d'accueil temporaire et d'accueil de jour pour les personnes âgées dépendantes.

S'appuyant sur les principes de la Charte de Madrid à laquelle elle a adhéré en 2003, la Région contribuera aux actions visant à améliorer l'accès des personnes handicapées aux activités sociales et culturelles constitutives de l'exercice d'une véritable citoyenneté.

Par ailleurs, elle impulsera dans un cadre partenarial et en liaison étroite avec le Plan Régional pour l'Emploi les démarches susceptibles de favoriser l'émergence de formules innovantes permettant de renforcer la solidarité de l'ensemble du corps social à l'égard des personnes handicapées et des personnes âgées, de développer le maintien à domicile, mais également l'emploi en faveur des personnes handicapées.

Poursuivre les politiques de prévention en matière de santé en faveur de certains publics

La Région confirmera la priorité donnée aux interventions visant à améliorer la prévention, l'accès aux soins et l'accompagnement en direction des jeunes et des personnes en situation de précarité.

Seront ainsi soutenues prioritairement les actions relatives à la prévention des risques liés à la sexualité, dont la prévention du SIDA.

La Région maintiendra également une priorité aux actions tendant à la prévention et l'accompagnement de la souffrance psychosociale des jeunes et de ses conséquences tels les suicides, les pratiques addictives et les troubles du comportement alimentaire. Elle favorisera le développement des actions de prévention et d'éducation à la santé destinées aux lycéens, aux apprentis et aux jeunes les plus défavorisés. Elle renforcera son partenariat avec les missions locales, afin d'affiner la connaissance de l'état de santé des jeunes en difficultés sociales, d'améliorer la prévention et l'accompagnement en matière sanitaire en direction de ces derniers.

La Région poursuivra son soutien au fonctionnement des centres ressources en matière de santé, tout en favorisant le renforcement des synergies et des cohérences d'intervention, dans le cadre d'une approche territoriale.

Aux côtés des services de l'Etat, la Région continuera à apporter un soutien actif à la mise en place et au développement d'un réseau de veille et de prévention des risques professionnels.

Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité Homme-Femme

La Région développera son implication pour faire reculer les discriminations, prioritairement dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'apprentissage, mais aussi dans celui de l'accès au logement.

A cet effet, elle inclura dans ses principales politiques d'intervention des exigences tendant à la promotion de la diversité et elle renforcera la mise en cohérence de ses diverses interventions en la matière. Elle développera d'autre part son action partenariale avec les autres acteurs majeurs, institutionnels et associatifs, de la lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, estimant qu'il est urgent d'obtenir des progrès significatifs en matière d'égalité dans les domaines de l'accès aux droits, aux formations, à l'emploi qualifié, du déroulement des carrières, des responsabilités citoyennes, de la santé, de la vie familiale, la Région a fait de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes l'une de ses priorités.

Dans cet objectif, la Région contribuera à l'émergence et à la mise en œuvre d'un ensemble de réponses cohérentes sur ces questions en s'attachant à améliorer l'efficacité des dispositifs contractuels qu'elle a initiés avec ses principaux partenaires en la matière.

Elle veillera à la mise en place d'outils d'accompagnement et de pilotage appropriés afin que les objectifs de lutte contre les discriminations et d'égalité Homme –Femme, inscrits comme priorités transversales du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, soient l'objet de déclinaisons opérationnelles effectives.

Prévenir la délinquance, aider les victimes et soutenir les dispositifs d'insertion

Les phénomènes de délinquance urbaine sont complexes et il est nécessaire de les appréhender par une démarche partenariale et multidisciplinaire. En cette matière, la Région inscrit son action

essentiellement dans le cadre des politiques contractuelles et partenariales.

PRÉVENTION - SÉCURITÉ	**AP 2008**	**AE 2008**
	1 418 700 €	***13 730 817 €***
LYCÉES	1 200 000 €	1 776 000 €
FORMATION		1 295 817 €
CULTURE		100 000 €
POLITIQUE DE LA VILLE		650 000 €
SOLIDARITÉS		230 000 €
ACTIONS EDUCATIVES		321 000 €
JEUNESSE		220 000 €
SPORTS		230 000 €
TRANSPORTS		6 365 000 €
EMPLOI		500 000 €
SÉCURITÉ	218 700 €	2 043 000 €

La Région recherche également, dans le cadre de ses compétences (transports, lycées, formation, apprentissage) et dans d'autres domaines comme le sport, la culture, et l'insertion professionnelle, une fonction d'impulsion de projets à l'échelle du territoire.

En ce sens, les axes suivants seront poursuivis afin de constituer un ensemble de réponses cohérentes :

- la sécurité dans le transport ferroviaire impliquant notamment la poursuite du programme régional de sûreté sur l'ensemble du réseau ;
- la poursuite de la mise en sûreté des lycées, la protection des lycéens et la prévention des conduites à risque ;
- la formation professionnelle des jeunes en grande difficulté, outil essentiel pour leur insertion passant par un encadrement renforcé des jeunes sous mandat judiciaire par des professionnels spécialisés ;
- la lutte contre les violences dans le sport grâce à la mise en œuvre d'action spécifique en étroite association avec le mouvement sportif.

Par ailleurs, la Région poursuivra son implication partenariale dans les politiques publiques d'aide aux victimes et d'accès au droit.

Dans le prolongement du volet justice que comportait le précédent contrat Etat Région 2000-2006, la Région, les autorités judiciaires et les services déconcentrés du ministère de la Justice sont convenus de donner à leurs actions réciproques la forme d'un nouvel engagement contractuel bilatéral, hors CPER. Une convention a été signée à cet effet.

La formation professionnelle et l'apprentissage

L'année 2008 sera marquée par l'aboutissement d'un certain nombre de chantiers venant conforter la prise de compétences de la Région suite aux différents transferts issus de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Le schéma régional des formations initiales du travail social

En début d'année, sera présenté au vote de l'Assemblée plénière **le schéma régional des formations initiales du travail social et des professions paramédicales et de sages femmes**.

Au terme d'une démarche déjà largement engagée dès 2007 de dialogue et de concertation associant les collectivités locales, les employeurs et salariés du secteur mais également les usagers et structures de formation, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur aura à définir un plan d'actions aux ambitions multiples.

Il s'agira tout d'abord de répondre aux besoins de qualification qui auront été définis dans les différents métiers du secteur mais aussi des populations en matière de santé et d'accompagnement social.

Par ailleurs, ce schéma devra examiner les conditions d'accès aux formations des différents publics, mais également les conditions de vie des étudiants et stagiaires qui y sont accueillis.

Enfin, la concertation permettra de définir les partenariats d'action et financiers avec les partenaires sociaux à travers les branches concernées, leurs organismes collecteurs mais aussi les Assedic ainsi que les collectivités, afin de rationaliser l'action publique et d'en améliorer l'efficacité et l'efficience.

L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)

Le transfert définitif des formations et services associés de l'AFPA au 1er janvier 2009, implique, dans le prolongement des travaux déjà engagés en 2007, de pouvoir élaborer des propositions d'organisation et d'évolution de ces formations au sein du service public régional de formation permanente.

L'intégration de ces formations et services associés au service public régional nécessite dès début 2008 de déterminer la relation contractuelle à envisager pour 2009 avec l'AFPA.

Le plan régional de développement des formations

Parallèlement, les travaux préparatoires à l'élaboration d'un nouveau plan régional de développement des formations (PRDF) seront engagés, afin de favoriser la construction d'un service public régional d'éducation et de formation tout au long de la vie incluant le service public régional de formation permanente et d'apprentissage.

L'ambition est de coordonner l'ensemble des dispositifs de formation initiale et continue afin d'améliorer l'entrée des jeunes dans la vie active, l'insertion des demandeurs d'emploi, la progression professionnelle des salariés et la promotion sociale à tous âges de la vie.

La formation professionnelle continue

Concernant la formation professionnelle continue, et plus particulièrement la commande publique, l'objectif est de sécuriser les organismes de formation y participant en redéfinissant des règles de financement prenant mieux en compte leurs réalités économiques.

En effet suite au retrait de l'Etat du champ de la formation professionnelle et à l'absence de compensation, les organismes voient leur situation fragilisée, et il importe que la Région revoit ses modalités d'intervention pour répondre à leurs enjeux économiques.

Parallèlement, l'effort de structuration des espaces territoriaux mis en place dans le cadre du service public régional de formation et d'apprentissage sera développé afin d'améliorer le service rendu aux usagers dans une perspective d'accès à un emploi de qualité.

L'apprentissage

Concernant l'apprentissage, les enjeux sont aujourd'hui multiples.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille un niveau historique d'apprentis avec plus de 35 000 contrats recensés au 1er janvier 2007.

Cependant, la situation dans certains secteurs professionnels comme par exemple le bâtiment reste tendue, avec un manque de places disponibles au sein des centres de formation des apprentis (CFA) mais également des lycées pour accueillir l'ensemble des candidats à ces métiers.

Une concertation s'est engagée avec la profession et les rectorats des académies de Nice et d'Aix-Marseille pour préparer la prochaine rentrée et répondre aux attentes des professionnels. Cette analyse portera également sur les filières existantes et sur le devenir des publics formés.

De plus, la Région entend réunir une conférence des financeurs de l'apprentissage afin d'améliorer le financement du dispositif par la taxe d'apprentissage. En effet, la charge du développement de l'apprentissage repose aujourd'hui sur les financements de la Région, qui assume plus de 53 % du coût de fonctionnement des CFA régionaux.

Parallèlement, la concertation avec les branches professionnelles, notamment celles signataires d'un accord cadre tripartite pour le développement de l'emploi et de la formation, sera poursuivie pour décliner les modalités de mise en œuvre des aides régionales aux employeurs d'apprentis, notamment celles portant sur la qualification des maîtres d'apprentissage et l'égalité des chances. L'objectif poursuivi est d'améliorer la formation des apprentis en entreprise et la relation entre l'employeur et le CFA.

Les missions locales

Concernant le réseau des missions locales, ces dernières seront invitées à décliner un plan d'action opérationnel fixant les objectifs à atteindre en 2008 pour améliorer le service rendu aux usagers mais aussi la cohérence des dispositifs régionaux.

Les comités territoriaux Education-Formation (COTEF)

L'ensemble de ces chantiers seront au centre des travaux des comités territoriaux Education-Formation (COTEF) qui continueront à constituer les lieux privilégiés d'animation du service public régional de formation permanente et d'apprentissage et dont la vocation sera élargie aux problématiques d'emploi.

La question de la participation des usagers à ces instances participatives sera un point majeur de la réflexion de ces instances.

Le soutien aux territoires

Le soutien aux territoires par des actions adaptées est centrale au sein des dispositifs régionaux de formation à travers la mobilisation du dispositif d'appui aux innovations locales et aux projets de territoire (DAILPT) qui vise, dans le cadre d'un partenariat notamment financier, à accompagner les projets de développement de l'emploi, de réduction des inégalités ou de promotion de la cohésion sociale.

La formation des salariés

De même la Région poursuivre son effort au bénéfice des organismes paritaires collecteurs agréés de la formation professionnelle pour accompagner la formation des salariés des pôles régionaux d'innovation et de développement économiques solidaires (PRIDES).

En effet, la politique régionale de labellisation de ces pôles a confié à leurs structures gestionnaires, au titre de leur fonction d'animation générale et d'ingénierie de projets, entre autres missions, celles de participer au développement d'initiatives en faveur du développement durable des entreprises (aussi bien du volet environnement que du volet social et humain), et de leur responsabilité sociale, notamment par des démarches qualifications-compétences et de formation des salariés.

Validation des acquis de l'expérience

La promotion d'un dispositif régional d'aide à la validation des acquis de l'expérience (VAE) sera poursuivi pour permettre de développer l'accompagnement individuel et d'en assurer la gratuité pour les demandeurs d'emploi. Ce dispositif a concerné en 300 personnes en 2007.

En 2008, est envisagée la mise en place d'un chèque individuel pour les formations complémentaires nécessaires pour l'obtention de la certification visée.

Conditions d'hébergement et de restauration des apprentis et des stagiaires

Une réflexion globale sera poursuivie sur les conditions d'hébergement et de restauration des apprentis et des stagiaires en examinant les conditions d'une optimisation des équipements et ressources existantes sur un territoire.

L'accueil, l'entretien, la restauration et l'hébergement dans les lycées

L'accueil des personnels transférés

Depuis janvier 2006, la Région assume les recrutements sur les postes libérés par les personnels techniciens, ouvriers et de services (TOS) titulaires (retraites, mutations hors région, démissions…) et les postes nouvellement créés (70 postes à la rentrée 2007, après 33 postes en 2006), ainsi que le remplacement des personnels absents. La Région assure aussi la prise en charge complémentaire des personnels recrutés par les lycées sur contrats aidés.

Plus de 2000 personnels titulaires ayant exercé leur droit d'option en 2006 ont été détachés (42%), ou intégrés (58%) à la Région le 1er janvier 2007. 580 nouveaux agents seront pris en charge le 1er janvier 2008. 330 agents n'ont pas encore opté.

Le rapprochement progressif des règles de gestion et de rémunération entre agents régionaux des lycées et personnels des services, la participation commune à des manifestations conviviales, l'ouverture du comité des œuvres sociales, contribue à une bonne intégration des personnels TOS.

Une connaissance affinée de la situation des lycées

Après une première enquête (DEMTOS) sur les emplois et agents TOS conduite en 2007, une étude plus complète permettra, en 2008, d'affiner notre connaissance de l'emploi des agents (répartition du travail selon les missions décentralisées, mobilisation éventuelle sur d'autres activités – formation continue et apprentissage, par exemple), de recentrer les moyens sur les tâches incombant réellement à notre collectivité, et d'évoluer vers une répartition plus équitable des effectifs.

La rentrée 2007 a déjà permis une première réduction des inégalités constatées entre les deux académies de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Un exercice amélioré des missions accueil, entretien, restauration, hébergement au lycée

Le travail de formation sera poursuivi et approfondi, en relation avec une meilleure définition des orientations régionales, notamment pour l'accueil, la sécurité, la restauration. De même, la concertation avec les proviseurs et gestionnaires d'une part, les organisations de personnels d'autre part, sera renforcée.

Les actions éducatives pour les lycéens et les apprentis

La Région entend poursuivre son effort pour répondre aux aspirations et aux préoccupations des lycéens et des apprentis de Provence Alpes Côte d'Azur.

Cette politique en faveur des jeunes lycéens et apprentis s'articule autour de 4 axes d'intervention, animés par des dispositifs adaptés : promouvoir une diversité d'activités culturelles et de pratiques sportives / accompagner la construction du projet professionnel / favoriser l'implication des jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'équipe / contribuer à la prévention des conduites à risques.

Promouvoir une diversité d'activités culturelles et de pratiques sportives au service de l'épanouissement du jeune

Favoriser l'expression des talents, l'imagination et l'enthousiasme de la jeunesse de Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est l'objectif fixé à des opérations comme « Lycéens au cinéma », le « Prix littéraire des lycéens et apprentis », ou encore les expositions « Respect » et «Caravanières ».

L'année scolaire 2007/2008 doit permettre de développer l'implication des lycéens au festival d'Avignon et de promouvoir le cycle de 30 conférences organisées par l'Université de tous les savoirs dans les établissements de la région.

Le partenariat avec les directions régionales de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) se poursuivra.

Accompagner la construction du projet professionnel

Pour aider les jeunes à s'informer sur les parcours de formation, à découvrir des métiers, à s'ouvrir aux autres et à définir leur projet professionnel, la Région finance des salons d'information, participe étroitement avec les rectorats aux « Journées du futur bachelier ».

La Région soutient également la mobilité des bacs professionnels pour leur période de formation à l'étranger (PFE).

En 2008 l'opération « Entreprendre au lycée » devient « Entreprendre au lycée et au CFA » et s'ouvre ainsi aux apprentis mais aussi aux élèves de l'enseignement agricole

Favoriser l'implication des jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'équipe

La Région offre aux jeunes la possibilité de révéler leurs compétences, leurs potentialités et leurs capacités créatives.

Les **conventions de vie lycéenne et apprentie** permettent aux lycéens et aux apprentis de développer des projets avec les équipes éducatives et les acteurs de la vie locale sur des thèmes aussi différents que l'éducation à la santé, le développement durable et le respect de l'environnement, l'accès des jeunes à la culture, l'information sur les métiers, l'engagement citoyen, la prévention de la violence et des conduites à risques, la coopération méditerranéenne

et internationale. 314 conventions ont été passées pour l'année scolaire 2006/2007.

Unique en France par son envergure, le « **Printemps des lycéens et des apprentis** » est une manifestation incontournable et un moment privilégié de confrontation conviviale et festive de l'expression de leurs talents.

Contribuer à la prévention des conduites à risques

Afin de sensibiliser les lycéens et les apprentis aux risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées, la Région organise chaque année, depuis 2002, une opération intitulée **« Trop Puissant ».** Il s'agit d'une tournée d'animations- concerts, assurée par des groupes de musique régionaux qui vont à la rencontre des jeunes dans les salles de musiques actuelles de la région.

Face aux chiffres inquiétants relatifs aux problématiques liées à la sexualité des jeunes, la Région a décidé de renforcer son action de prévention dans ce domaine, en choisissant comme principal axe d'intervention pour la période, la « **contraception-prévention des risques liés à une sexualité non protégée** ».

Les conventions de vie lycéenne et apprentie seront mobilisées pour ces projets.

Le Conseil Régional des Jeunes

Espace d'expression et d'initiatives pour les lycéens et apprentis, espace d' écoute afin de mieux prendre en compte leurs besoins, de les informer plus précisément sur les politiques mises en œuvre par l'Assemblée régionale et de contribuer ainsi à former des citoyens actifs**,** le Conseil régional des jeunes a été renouvelé à l'automne 2006.

Ce 5ème mandat (2006 – 2008) est l'occasion pour les jeunes de travailler sur les thématiques comme la vie lycéenne, le tourisme des jeunes en région ou les discriminations, et d'imaginer les outils de communication adaptés à leur jeune assemblée.

Vie étudiante et mobilité internationale

En 2008, la politique régionale en faveur de la vie étudiante et de la mobilité internationale comportera deux volets :

- la poursuite des actions dédiées à l'amélioration du cadre de vie et d'études des étudiants et de leur insertion professionnelle,

- la poursuite des programmes d'aide à la mobilité des jeunes.

Amélioration du cadre de vie et d'études des étudiants et de leur insertion professionnelle

- **Les bourses régionales de recherche**

Le soutien régional aux doctorants sera poursuivi au travers du dispositif de bourses régionales de recherche, en cohérence avec les orientations régionales en faveur du rapprochement entre le monde académique et celui de l'entreprise, du développement des coopérations inter universitaires, inter régionales et internationales.

- **Stages de longue durée en entreprises**

Cette procédure, gérée par OSEO Innovation, destinée à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et aider les entreprises régionales à mener à bien un projet innovant de développement, sera poursuivie en 2008. Une participation des entreprises est envisagée afin d'alléger le budget régional dédié à cette action.

- **Le dispositif « AILE »**

Cette première action emblématique en matière de logement, mise en œuvre en fin d'année 2006, sous la forme d'un fonds de garantie financé à parité par la Région et la Caisse des dépôts et consignations sera poursuivi en 2008.

- **La politique d'aide à la vie étudiante**

La politique d'aide à la vie étudiante (PAVE) soutiendra d'une part les actions des associations étudiantes dans les domaines de la culture, de la santé, de l'insertion professionnelle, de la citoyenneté, etc. sous la forme d'un appel à projets annuel reconduit en 2008, et, d'autre part les projets présentés par divers organismes (CROUS, établissements d'enseignement supérieur…) avec lesquels un partenariat sous forme de conventions pluriannuelles est mené afin de soutenir des actions structurantes en matière de transport, de logement, de santé, de culture et d'insertion professionnelle.

Les programmes d'aide à la mobilité

Les deux volets du principal programme de mobilité seront reconduits, sous forme de bourses allouées aux étudiants qui partent effectuer une période de mobilité à l'étranger : **PRAME (Programme régional d'aide à la mobilité étudiante) Enseignement Supérieur** et le **PRAME BTS** qui s'adresse aux étudiants inscrits dans certaines filières BTS.

De même, le programme **Erasmus stage** (qui a remplacé Leonardo da Vinci), pour lequel la Région a obtenu une subvention de la Commission européenne pour l'année 2007-2008.

Le dispositif **Med-Cap Accueil** qui s'adresse aux étudiants inscrits dans un établissement situé sur les rives sud et est du bassin méditerranéen ou dans les Etats de Sao Paulo (Brésil) et de Nuevo Leone (Mexique) sera également poursuivi.

Enfin, le **programme d'accueil des étudiants arméniens** de l'Université française en Arménie (UFAR) sera reconduit sur les mêmes bases que les années précédentes.

Parallèlement à ces programmes réservés aux étudiants, deux actions s'adressant à des jeunes diplômés demandeurs d'emploi (dispositif FAJE - Formation et accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi en Europe), et à des jeunes volontaires (SVE - Service volontaire européen) seront reconduits avec, pour le SVE, des aménagements de critères et de montants liés à la nouvelle programmation communautaire.

La jeunesse

Dans le cadre de la politique régionale, trois priorités seront privilégiées : l'aide directe aux jeunes, les chantiers de jeunes bénévoles et le soutien aux centres régionaux information jeunesse.

L'aide directe aux jeunes

Le chéquier ciné-lecture : Ce chéquier s'adresse aux lycéens, apprentis, aux élèves des instituts médico-éducatifs (IME), des instituts éducatifs thérapeutiques et pédagogiques (ITEP) et des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), aux jeunes régulièrement suivis par les missions locales ainsi qu'aux étudiants boursiers. Plus de 200 000 chéquiers ont été fabriqués depuis le lancement du dispositif en février 2003.

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) : en partenariat avec 7 fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, coordonnées par le FSPVA dans le cadre d'une convention 2007, une aide régionale pour le 3ème et dernier module du BAFA, dit « stage d'approfondissement », est mise en place pour certains jeunes afin de mener à terme cette formation. Ainsi en 2007, un nombre prévisionnel total de 1526 stagiaires devraient bénéficier de cette aide régionale (dont 1183 internes et 343 en qualité de demi-pensionnaires).

Les chantiers de jeunes bénévoles

Les chantiers de jeunes bénévoles ont pour objectif de favoriser la rencontre et les échanges entre jeunes d'origines géographiques et sociales différentes, à travers la réalisation d'un travail d'utilité collective, touchant à la sauvegarde du patrimoine, à la protection de l'environnement, ou à l'amélioration de l'habitat.

Ces chantiers (80 chantiers en région, soit plus de 2000 jeunes représentant environ 50 nationalités) sont ouverts à tous les jeunes volontaires de 15 à 30 ans et se déroulent pendant l'été sur l'ensemble du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le soutien aux centres régionaux information jeunesse (CRIJ)

La Région redéfinit les missions d'animation et de coordination qu'elle confie aux deux structures représentant le réseau information jeunesse régional. Les aides attribuées aux deux CRIJ (Provence-Alpes et Côte d'Azur) seront corrélées à des objectifs précis, communs aux deux structures, fixés par une convention pluriannuelle, qui définit le programme des actions à mener pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le sport

L'Institution régionale confirme sa volonté d'accompagner dans ses multiples interventions un mouvement sportif dont le dynamisme contribue à faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la deuxième région sportive de France.

La politique sportive régionale s'affirme en favorisant quatre axes majeurs : le développement du sport pour le plus grand nombre / le soutien au sport de haut niveau / le soutien à l'organisation d'évènements sportifs / l'emploi.

Le développement du sport pour le plus grand nombre

La Région contribue à promouvoir le sport pour le plus grand nombre par le soutien aux ligues et comités régionaux, et l'aide à la construction et à l'aménagement d'équipements de proximité, largement ouverts aux jeunes, ainsi qu'à l'acquisition de matériel sportif.

La Région continuera à approfondir son partenariat avec les ligues signataires de conventions d'objectifs pluriannuelles reposant sur cinq orientations : encourager la pratique sportive par le plus grand nombre, notamment pour les femmes ; effectuer auprès des jeunes une prévention accrue des conduites à risques ; favoriser l'accès vers le haut niveau ; lutter contre la violence dans le sport et/ou préserver l'environnement, des sites de pratique ; développer l'emploi et la formation.

Une cinquantaine de ligues et comités régionaux sont désormais concernés. Quelques conventions nouvelles pourront être signées en 2008.

Les stages « Sport et Découverte » contribuent également à faire découvrir de nombreuses disciplines aux jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Après l'augmentation des journées stagiaires, la diversification vers de nouvelles activités, un effort supplémentaire sera conduit pour renforcer encore le suivi de ces stages.

Le soutien au sport de haut niveau

Le soutien au sport de haut niveau repose notamment sur l'attribution de bourses individuelles permettant aux meilleurs sportifs de mieux s'entraîner, de se former et de préparer leur insertion professionnelle, et sur l'aide aux structures d'entraînement et de formation, « pôles espoirs » accueillant principalement de jeunes sportifs de la région (66 % sont licenciés en Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Par ailleurs, il convient de préserver et améliorer la santé des sportifs, surtout ceux soumis à une pratique intensive : renforcement de la structuration du réseau régional des Centres médico-sportifs et le moderniser ; soutien aux actions de suivi médical, de lutte contre le dopage, de prévention et d'information.

Bien que le sport ne soit pas inscrit dans le nouveau contrat de projets, un partenariat avec l'Etat peut néanmoins être envisagé.

Le soutien à l'organisation d'évènements sportifs

La Région continuera de soutenir la réalisation de manifestations et d'évènements relevant du haut niveau sportif ou d'une pratique populaire.

Dans ce cadre, **les Grands Prix du Sport** seront organisés, cette année encore, en liaison étroite avec les deux Comités régionaux olympiques et sportifs (CROS).

L'emploi dans le secteur sportif

La politique sportive régionale mène une action en faveur de la création de postes d'agents de développement et de postes d'animateurs et éducateurs sportifs, ces deux dispositifs étant mis en œuvre dans le cadre du Plan régional pour l'emploi.

Ainsi, depuis 2005, la Région a déjà financé la création de 416 postes (279 éducateurs sportifs et 137 agents de développement). Une convention a été signée avec les deux CROS afin qu'ils jouent pleinement leur rôle d'incitation et de conseil auprès de l'ensemble des clubs et soient associés au suivi et à l'évaluation continue du programme.

Cette dernière a d'ailleurs révélé la tendance des clubs à privilégier les emplois plus qualifiés, d'agents de développement. C'est pourquoi les objectifs initiaux du plan ont été revus en 2007: diminution par deux des postes d'animateurs et éducateurs, mais triplement des postes d'agents de développement. Cette projection peut être maintenue pour 2008.

La vie associative

Notre région compte plus de 79 000 associations sous le statut de la loi 1901 et cette richesse doit être préservée.

Les aides aux associations

La Région soutient les nombreux bénévoles qui œuvrent au sein de ces structures par des actions de formation, ainsi que par l'informatisation, l'acquisition de minibus et l'aménagement des sièges sociaux et locaux administratifs.

La Région accompagne également l'organisation de certaines manifestations associatives.

le dialogue et le partenariat

La Région a signé, avec les onze grandes coordinations (ou têtes de réseaux), la **Charte régionale de la vie associative** définissant les droits et obligations, des associations comme des pouvoirs publics, clarifiant et consolidant les relations partenariales qui les unissent.

Le Conseil régional entretient avec les organismes fédérateurs une relation constante, comme en témoignent les **10 conventions triennales** avec les têtes de réseaux des mouvements d'éducation populaire et de jeunesse.

Ce partenariat a été renforcé, par une convention 2007-2009 avec l'URIOPSS, pour l'accompagnement et le développement des associations d'action sociale et médico-sociale.

Les « semaines de la vie associative », organisées chaque année depuis 2001, ont montré tout l'intérêt de rencontres périodiques entre la Région, les fédérations et associations régionales et locales. Ce dialogue fructueux sera renforcé.

L'appui et le conseil

La **cellule de la vie associative** assure le lien entre la Région, les grandes coordinations et les petites associations non fédérées, conseille et oriente les bénévoles dans toutes leurs démarches administratives auprès de l'ensemble des services de la Région.

Par des permanences dans les départements de la Région, elle participe à un véritable service public de proximité au bénéfice du monde associatif. Elle représente également la Région lors de forums ou de salons locaux consacrés au mouvement associatif.

Depuis 2004, un réseau de **8 structures d'aides et d'appui aux associations**, implantées dans les départements et labellisées « Pôles régionaux d'appui à la vie associative », constituent de véritables centres de ressources permettant de mieux répondre aux besoins des responsables associatifs.

La culture

L'action volontariste de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le domaine culturel, ne saurait s'affranchir totalement de la fragilité persistante de ce secteur et des très fortes difficultés que rencontrent l'ensemble des structures culturelles et des équipes artistiques intervenant sur notre territoire, tout comme sur la totalité du territoire national.

Depuis plusieurs années, la conjonction de différents éléments a considérablement aggravé la situation : incertitudes ou imprécisions liées à la décentralisation, tendance de nombreuses collectivités à revoir à la baisse les interventions dans le champ des compétences facultatives, absence de résolution des problèmes dans le domaine de l'emploi culturel et artistique, disparition de nombreux emplois aidés, remise en cause d'actions culturelles de proximité, difficultés rencontrées dans le domaine de la diffusion des œuvres, etc.

Depuis l'adoption, en juin 2005, d'une délibération-cadre sur la politique culturelle régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en dépit de tous les obstacles précités, a réaffirmé avec force ses engagements en faveur d'une culture de qualité, véritablement inscrite dans le développement du territoire et, par ailleurs, accessible au plus grand nombre.

Pour ce faire, les trois axes majeurs adoptés par l'Assemblée Plénière, en juin 2005, constituent désormais le socle de toutes les interventions de la Région en matière culturelle. Qu'il s'agisse de l'aide à la création, de l'action résolue en faveur de l'accès le plus égalitaire aux pratiques culturelles et artistiques, ou bien encore du

soutien à la diversité culturelle et aux actions de coopération, la Région mobilisera, dans le cadre du budget 2008, les moyens les plus adaptés à ce triple engagement.

L'extrême fragilité du secteur culturel et la précarité persistante des emplois dans ce secteur créent des conditions extrêmement défavorables pour que la Région poursuive, au même rythme que par le passé, les actions qui seraient nécessaires pour accompagner fortement les initiatives des collectivités locales, des structures culturelles et des équipes artistiques.

Le transfert à la Région de multiples compétences jusque là assumées par l'Etat, notamment dans le domaine de l'inventaire du patrimoine et des enseignements artistiques, en application de la loi du 13 août 2004, s'accompagne de dotations budgétaires en décalage notoire avec la réalité de l'existant transféré, ainsi qu'avec les adaptations nécessaires pour une simple remise à niveau.

Enfin, les négociations récentes engagées avec l'Etat, sur le volet culturel du contrat de projets 2007-2013, ont dû prendre en compte, et à un niveau véritablement ambitieux, cette thématique si importante pour tout le territoire régional et pour tous ses habitants.

L'aide à la création et à l'emploi

L'intervention régionale vise à maintenir et structurer le tissu artistique en région, à soutenir une offre culturelle de qualité et à s'engager fortement en faveur de l'emploi culturel et artistique.

Pour ce faire, la Région accompagne de façon très volontaire l'ensemble du mouvement créateur en insistant sur le nécessaire pluralisme des formes.

Dans cette perspective, une attention toute particulière est portée à l'accompagnement de chaque parcours artistique par divers dispositifs en résonance avec la singularité de la démarche : aide à la recherche ou à l'écriture d'un projet, aide à la production d'une œuvre, aide à la diffusion ou à l'exportation. Chacune de ces interventions spécifiques s'inscrit dans un partenariat bien défini entre la Région et le bénéficiaire.

Ce soutien à la création s'accompagne d'un renforcement de l'intervention régionale en faveur de la formation et de l'emploi.

Depuis 2005, une vaste concertation s'est engagée avec les professionnels de tous les secteurs artistiques et culturels. Le Plan régional pour l'emploi et le Plan régional des formations illustrent cet engagement résolu en faveur du champ culturel. D'autres démarches de concertation, avec l'ensemble des secteurs d'activité concernés, ont permis de renforcer le dialogue engagé et d'imaginer des réponses les plus adaptées. C'est ainsi qu'un accord cadre tripartite, rassemblant tous les organismes concernés, a pu être conclu en 2007.

Le conventionnement avec les organismes de formation, fortement initié en 2006, se poursuivra tout comme la politique très volontariste de la Région en faveur de l'emploi culturel, notamment à travers le du dispositif ADAC.

La délibération-cadre de juin 2005 fixait deux orientations précises vis-à-vis des territoires et vis-à-vis des publics.

S'agissant des publics, deux catégories font l'objet d'une attention toute particulière : les jeunes et les milieux sociaux considérés comme fragiles. Toutes les demandes de conventionnement adressées à la Région devront désormais prendre en compte ces priorités, tout comme les demandes de renouvellement.

Au-delà, la Région poursuivra et intensifiera son soutien aux actions concertées en direction du public jeune : « Lycéens au cinéma », « Prix littéraire des lycéens et des apprentis », « Patrimoine et paysage », « Espaces régionaux de répétition », « Point d'information musique », etc. La signature, en 2006 et en 2007, d'une double convention entre la Région, les Rectorats et la DRAC sur l'éducation artistique et culturelle en définit les grands axes.

Le dialogue et le partenariat avec les mouvements d'éducation populaire et les missions locales seront amplifiés autour d'objectifs très précis et d'actions de proximité très concrètes. Le soutien à l'action de sensibilisation culturelle menée par les médiateurs sociaux de « Cultures du Cœur » se poursuivra tout au long de l'année, et singulièrement à l'occasion de la Journée internationale contre le refus de la misère. A cet effet, toutes les structures culturelles financées par la Région seront invitées à être parties prenantes de cette démarche de solidarité.

Depuis 2005, un véritable travail de sensibilisation a été engagé par la Région auprès des structures de création et des réseaux de comités d'entreprises, afin de renforcer les liens entre les deux univers.

Les incertitudes liées à la poursuite des démarches contractuelles inscrites dans le dispositif « politique de la ville » compliquent singulièrement cette volonté. Toutefois, la Région mobilisera tous les moyens possibles pour garantir les actions les plus fondamentales permettant l'autonomisation des publics particulièrement concernés, par exemple dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme.

La territorialisation de la politique régionale de la culture poursuit un double objectif : veiller à la correction des disparités territoriales et permettre à la créativité et la capacité d'initiative des populations de ces territoires de s'exprimer le plus librement.

Cette lutte contre la désertification culturelle nécessite donc de pouvoir répondre aux projets les plus pertinents de création d'équipements, en garantissant leur pérennité : présence d'opérateurs capables de les animer durablement, garantie d'un financement local suffisant, non concurrence entre les projets, prise en compte de la diversité des populations, etc.

Pour ce faire, la Région s'est dotée des outils les plus appropriés pour mener les expertises nécessaires. Les principaux partenaires régionaux seront appelés à porter une attention accrue aux attentes des territoires et des habitants. Le service public régional de la culture, qui regroupe l'administration et les différents centres de ressources, sera, comme par le passé, fortement mobilisé pour répondre au mieux aux propositions des acteurs de terrain.

La politique visant à permettre **la création d'équipements très structurants** sera poursuivie sans relâche. Plusieurs grands projets verront leur gestation se poursuivre, ou leur réalisation se développer ou se concrétiser en 2008 : Plan Patrimoine Antique, Musée de l'artillerie de Draguignan, Docks des Suds, Camp des Milles, Maison Darius Milhaud, Harmas Henri Fabre, nouvelle localisation du FRAC, Maison de l'oralité alpine, etc.

Tout comme l'effort visant à faciliter l'accès à la culture, **la politique en faveur du patrimoine** conjugue systématiquement les démarches territoriales et celles en direction des publics. Forte de l'expérience du plan « Patrimoine antique » et des enseignements tirés de la mise en œuvre du protocole expérimental sur le patrimoine inscrit, la Région poursuivra avec l'Etat la réflexion engagée sur l'ensemble du champ patrimonial régional, dans le cadre d'une véritable action publique concertée et contractuelle. Ce travail prendra nécessairement en compte les perspectives de développement artistique, culturel, social, touristique et économique.

Parallèlement, les acteurs de la mémoire collective (associations régionales du patrimoine, musées de société, pôles d'ethnologie, etc.) seront consultés de façon à ce que le soutien régional pour la qualification des pratiques et des équipements soit mieux cerné : mutualisation de moyens, centres de ressources, etc.

Le soutien à la diversité culturelle et les actions de coopération

La promotion de la diversité culturelle en Provence-Alpes-Côte d'Azur a été marquée, depuis 2005, par de nombreux évènements. Ces opérations seront, pour la plupart d'entre elles, reconduites en 2008, avec la ferme volonté d'amplifier l'accès à ces manifestations du public régional. Les initiatives prises, à ce titre, en direction des publics des lycéens et des apprentis seront renouvelées et amplifiées.

La Région continuera de favoriser l'émergence de réseaux au service de la coopération culturelle en Europe et dans le monde, singulièrement avec les territoires du pourtour méditerranéen. Le dialogue avec les opérateurs régionaux déjà mobilisés ou en passe de l'être, avec les collectivités signataires des accords de coopération, avec les institutions partenaires de programmes européens, ainsi qu'avec les organismes internationaux, tels l'UNESCO, se poursuivra avec la même détermination et la même volonté de développer les échanges culturels qui font de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur un des territoires les plus dynamiques de France dans ce domaine.

2 – LA REGION AU CŒUR DES TERRITOIRES

L'aménagement des territoires

La politique régionale d'aménagement et de développement durable des territoires tend vers une mission de service public qui contribue à assurer l'égalité d'accès et d'usage des personnes et des activités au territoire régional :
- en facilitant la maîtrise de l'occupation des sols,
- en favorisant une répartition équilibrée des aménagements et équipements urbains,
- en contribuant à la sécurité des biens et des personnes,
- en reconnaissant la spécificité et la diversité des espaces régionaux,
- en engageant une politique contractuelle partagée avec les territoires régionaux, par un accompagnement solidaire et de proximité des projets des collectivités à travers l'organisation d'un aménagement du territoire fondé sur une approche de territorialisation, de planification spatiale et de contractualisation.

Cette solidarité entre les hommes et les territoires, ruraux et urbains, de la petite commune aux territoires de projets, se traduit par des programmes d'aménagement conjuguant priorités régionales et locales. Il s'agit aussi bien de développer durablement les territoires urbains et métropolitains que de valoriser les atouts et conditions d'attractivité des territoires ruraux.

L'année 2007 a été marquée par un renforcement de la transversalité, au sein des secteurs aménagement du territoire, foncier-urbanisme, habitat-urbanisme, mais également avec les autres secteurs de la collectivité, à travers la mise en place de politiques, la préparation de documents de cadrage et la mise en œuvre d'outils contractuels – contrat de projets Etat-Région, contrat de projets interrégional Plan Rhône, convention interrégionale du massif des Alpes 2007-2013. Cette recherche de mise en cohérence des politiques et des actions en direction des territoires reste une priorité pour l'année 2008, qui verra également la préparation d'outils efficaces pour la mise en œuvre des CPER et CPIER en articulation avec les programmes européens (opérations stratégiques, conventions d'application, évaluation et suivi, bilan, ajustements, échéancier, gestion).

De la réalisation des contrats à la territorialisation des politiques

Dans le domaine des politiques territoriales et de la contractualisation, 2007 a été une année importante avec l'adoption du nouveau contrat de projets Etat-Région 2007-2013.

En outre, pour pallier aux conséquences d'une concentration des moyens au service des grands enjeux de la stratégie de compétitivité croissance emploi de Lisbonne autour de laquelle s'organisent aujourd'hui les contrats et programmes européens, la Région a décidé de manifester son soutien aux projets de développement des départements plus ruraux et de montagne dans le cadre d'une convention de solidarité Région départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes 2007-2013.

La Région poursuivra par ailleurs en 2008 les **actions d'accompagnement des projets de territoire** à travers :
- la préparation de nouvelles conventions avec les territoires de projets, sous la forme de contrats d'aménagement solidaire et de développement durable régionaux adaptés à chaque type de territoire, pour un cadre d'intervention structuré partagé avec les acteurs ;
- son soutien à l'animation des pays, parcs et des groupes d'action locale (Leader) via la mobilisation de crédits d'animation ainsi que le

soutien à l'ingénierie par le financement d'études, d'expérimentations ou encore le recours à des expertises ;
- son engagement dans l'accompagnement et le soutien de l'innovation et des initiatives locales dans les projets de territoire.

Le processus participatif au sein des territoires de projets et des conseils de développement sera appuyé à travers notamment des crédits d'animation alloués aux conseils de développement dans le cadre d'un conventionnement et l'accompagnement des conseils de développement dans leur participation au suivi opérationnel des projets de territoire, ainsi que par la mise en réseau et les échanges d'expériences.

Avec son dispositif de **soutien régional à l'intercommunalité,** la Région poursuivra son accompagnement à la structuration des communautés de communes en les dotant de capacités d'ingénierie, avec l'aide à la création de postes de chargés de mission de développement local dans le cadre du Plan régional pour l'emploi, et l'aide à la réalisation d'études d'intérêt communautaire participant à la structuration des pays.

De la stratégie foncière à la planification foncière

La dynamique engagée pour faire face à la pression foncière doit se poursuivre au cours de l'année 2008, avec une attention particulière portée au caractère visible et stratégique ainsi qu'à la qualité des actions accompagnées par la Région, dans le cadre de projets de territoires. Il sera également porté une attention particulière au développement de l'offre de logement social.

Pour un diagnostic partagé avec les territoires et l'élaboration concertée des stratégies d'intervention foncière et de leur mise en œuvre, la démarche régionale induit une mise en réseau des collectivités qui permet en outre de poser les bases d'une gouvernance des questions foncières.

Concrètement, il s'agit de poursuivre **l'appui à la numérisation cadastrale et aux systèmes d'information géographique**, ce qui s'inscrit par ailleurs dans le cadre du Plan régional pour l'emploi. Il s'agit également d'animer le réseau des opérateurs fonciers structuré en 2006.

Par ailleurs, l'appui aux acteurs, dès l'ingénierie, permet de contribuer à la cohérence des projets et de veiller à la prise en compte des enjeux régionaux. Les démarches d'**accompagnement des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et d'élaboration des stratégies foncières** seront donc poursuivies, et même développées dans le cadre du Plan régional pour l'emploi.

Afin de positionner la Région dans un rôle d'accompagnement des territoires, un volet foncier au **programme d'aménagement solidaire** a été élaboré et pourra être mis en œuvre par des conventions avec les intercommunalités.

Lorsque le contexte local ne permet pas la contractualisation d'ensemble, la Région maintiendra son aide aux interventions foncières des collectivités dans la mesure où les acquisitions proposées convergeront avec les objectifs régionaux.

L'Etablissement public foncier régional (EPFR) développe son intervention sur l'ensemble du territoire régional dans le cadre des

objectifs qui lui ont été fixés : répondre aux problématiques de renouvellement urbain, de maîtrise de l'urbanisation, de développement économique et de maîtrise des espaces agricoles et naturels remarquables. Dans le cadre de sa politique affirmée en faveur du développement de l'offre et de l'accès au logement, la Région complètera en 2008 l'action de portage de l'EPFR par des interventions en sortie d'opération au profit des collectivités afin de favoriser en particulier la production de logements sociaux.

Du soutien aux équipements aux programmes d'aménagement

La logique de projets engagée positionne la Région comme un acteur affirmé de l'aménagement et de l'urbanisme, et vise à assurer dans le temps une qualité du projet et le confortement d'une ingénierie régionale dans ces domaines.

Le Programme d'aménagement solidaire des villages et villes moyennes, mis en place en 2006 avec un volet équipement et aménagement des centres villes, a été complété en 2007 par un volet foncier et un volet habitat. Les intercommunalités pourront également être appuyées pour la création d'un poste de chargé d'aménagement urbain, dans le cadre du Plan régional pour l'emploi. Il s'agit avec ce programme d'accompagner les projets urbains des intercommunalités de la phase de conception à l'évaluation, de façon à assurer une qualité du projet, en mettant parallèlement en place un réseau d'ingénierie.

Avec son programme d'appui aux **Bistrots de Pays**, la Région apporte les moyens d'ingénierie, de professionnalisation des responsables de bistrots et de communication, dans le but de renforcer la capacité de services et d'animation des petites communes.

Quatrième édition en 2008 pour l'appel à projets **Fonds de solidarité locale** qui permet aux petites communes de financer des projets de compétences communales.

Enfin, la Région poursuivra en 2008 son soutien à **l'aménagement et à l'équipement des communes**, en privilégiant l'intervention sur les équipements à caractère polyvalent, le patrimoine non inscrit, l'espace public en centre ancien et en centre-ville et les grands équipements d'intérêt régional.

Politique de la ville et de l'habitat : vers la promotion d'une politique de solidarité urbaine et sociale

La Région poursuivra en 2008 sa politique de la ville en l'inscrivant dans une stratégie de développement urbain durable à travers une approche intégrée par la cohérence des interventions, un affichage des priorités régionales et l'articulation entre les différentes échelles territoriales.

La Région poursuivra également dans ce cadre son soutien en faveur de l'habitat et les actions entrant dans le cadre de la politique régionale des villes.

POLITIQUE DE LA VILLE	**AP 2008**	**AE 2008**
	20 109 000 €	***13 998 650 €***
LYCÉES	229 000 €	
FORMATION		812 250 €
CULTURE		500 000 €
ÉCONOMIE		200 000 €
AGRICULTURE		50 000 €
MER	25 000 €	68 400 €
POLITIQUE DE LA VILLE	18 300 000 €	10 380 000 €
SOLIDARITÉS		500 000 €
ACTIONS EDUCATIVES		458 000 €
JEUNESSE	540 000 €	700 000 €
SPORTS	1 015 000 €	
ENVIRONNEMENT		30 000 €
TOURISME		300 000 €

Le travail pour l'élaboration d'un **programme de solidarité sociale et territoriale dans les agglomérations** sera poursuivi en 2008.

Suite à la décision de la Région de mars 2007 de contractualiser avec les villes et les agglomérations sur les priorités régionales intégrant les **Conventions urbaines de cohésion et de solidarité (CUCS)** et les **projets relevant de l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU)**, il s'agit d'élaborer une stratégie régionale pour la politique de la ville, qui s'inscrive à une échelle d'agglomération et qui articule à terme l'ensemble des problématiques de développement territorial autour d'un projet solidaire, dans le but d'améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires, de favoriser l'accès à l'emploi et à la formation pour tous, dans le cadre de démarches participatives et avec un apport en ingénierie.

L'objectif pour les années 2008-2009 est l'élaboration d'une première contractualisation avec les agglomérations sur deux axes d'intervention : habitat-foncier-aménagement d'une part et emploi et services d'autre part.

En matière d'habitat, l'intervention de la Région se décline en trois dispositifs :

- le soutien régional à la requalification du logement social public ;
- le soutien régional à l'habitat en centre ancien ;
- le soutien régional pour le logement des publics en difficulté.

Dans ce cadre, et en articulation avec la politique foncière et la politique d'aménagement urbain, un volet habitat a été développé en 2007 pour le **programme d'aménagement solidaire** des villages et villes moyennes, et sera mis en œuvre à partir de 2008.

De la réaction à encore plus de prévention

La gestion du risque naturel majeur est un élément important de l'aménagement du territoire, au regard notamment de la maîtrise des mutations de l'espace.

Ainsi, la Région poursuivra d'une part les programmes de prévention par des interventions spécifiques destinées à assurer la sécurité des biens et des personnes et par le traitement des zones à risques, et d'autre part, les actions de solidarité en direction des zones sinistrées.

Les actions visant à renforcer la **prévention et la gestion des risques naturels** sur le territoire régional seront soutenues, notamment au titre du CPER. La Région apportera également son soutien aux études des zones à risques afin de mieux appréhender les aménagements à

réaliser, auxquels elle pourra participer, et les investissements nécessaires à la prévention et la protection des biens et des personnes dans une finalité de développement durable et de respect du code de l'urbanisme.

Dans cadre de la **Convention interrégionale du massif des Alpes**, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuivra ses actions dites de « restauration des terrains de montagne » spécifiques aux risques naturels des territoires classés en zone de montagne, portant sur des travaux de correction torrentielles, de réseaux de drainage, d'ouvrages contre les avalanches et de protection contre les chutes de blocs.

Adopté par la Région en mars 2007, **le CPIER Plan Rhône 2007-2013** s'articule autour de six axes stratégiques : le patrimoine rhodanien : culture et identité ; la prévention des risques liés aux inondations ; la qualité des eaux, ressources et biodiversité ; l'énergie ; les transports ; le tourisme.

Suite aux évènements catastrophiques survenus ces dernières années, la Région maintiendra un **Fonds de solidarité** en prévision de nouvelles catastrophes afin de pouvoir intervenir au plus vite auprès des collectivités pour apporter les fonds nécessaires à la remise en état des investissements non assurables, indispensables au rétablissement de conditions de vie normales (voiries, réseaux d'AEP et d'assainissement, endiguement).

Dans le cadre du Plan régional pour l'emploi, sera mis en œuvre en 2008 le dispositif adopté en 2007 permettant aux territoires de projets de créer des chargés de mission « risques », pour un **appui technique et méthodologique aux territoires de projets**.

La Région Provence- Alpes- Côte d'Azur, avec une large partie de son territoire situé en zone de massif, soucieuse de garantir la solidarité et la cohésion territoriale, déterminée à promouvoir un développement durable et diversifié des Alpes du Sud et consciente de son rôle dans le développement d'une politique interrégionale alpine avec la Région Rhône Alpes et l'Italie, met en œuvre une politique en faveur de la montagne guidée par les principes de la reconnaissance des spécificités des territoires et activités de montagne. Elle pourra également participer aux programmes transfrontaliers et transnationaux en cours d'élaboration.

L'année 2008 verra la montée en puissance des trois dispositifs opérationnels adoptés fin 2006, avec le lancement d'appels à projets :

- pour l'aménagement durable et solidaire des stations des Alpes du Sud leur permettant de valoriser leurs spécificités touristiques de montagne d'hiver et d'été, d'engager un projet de développement stratégique ;
- pour l'aménagement durable et solidaire des espaces nordiques ;
- pour le développement solidaire et durable des activités de pleine nature et du tourisme sportif en milieu rural de montagne. Dans le cadre du Plan régional pour l'emploi, la création de postes de chargé de mission pour le développement du tourisme en montagne est également soutenue.

Par ailleurs, la Région poursuivra la politique de développement du massif et la définition de dispositifs spécifiques volontaristes sur

d'autres champs liés à l'aménagement durable et solidaire des territoires de Montagne.

La mise en œuvre de la Convention interrégionale du massif des Alpes, adoptée en mars 2007, nécessite une coordination de l'ensemble des directions et services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur impliqués dans la CIMA, un partenariat étroit avec la Région Rhône-Alpes et le Commissariat à l'aménagement et au développement et à la protection des Alpes.

En 2008 la Région s'attachera à mobiliser pleinement l'ensemble des mesures destinées spécifiquement aux territoires de montagne que ce soit dans le cadre de la convention interrégionale de massif ou du programme opérationnel européen du massif des Alpes.

Dans le cadre du lancement des programmes européens Espace Alpin et Alcotra, la Région inscrira son intervention notamment au travers du projet stratégique sur la mise en réseaux des activités de pleine nature et sur les projets concernant les évolutions du tourisme en montagne.

Transports et grands équipements

L'année 2008 s'inscrira dans la continuité des grandes politiques menées par la collectivité en matière de mobilité et les déplacements, dans le respect de l'environnement et de la consommation des énergies, et sous le signe de la solidarité avec les territoires et les différents publics :

- Priorité au développement des **transports en commun** avec :

- la mise en œuvre des objectifs ambitieux du contrat de projets en matière d'infrastructures ferroviaires avec la poursuite des projets engagés mais aussi l'engagement de nouveaux projets ;
- la poursuite de l'acquisition de nouveaux matériels pour l'exploitation des services de la SNCF et ceux des Chemins de fer de Provence ;
- la recherche de complémentarité entre tous les réseaux de transport collectif présents sur le territoire régional en regard de l'évolution des besoins et des comportements en matière de déplacements (carte Optima, tarification combinée) ;

- Recherche et développement des dispositifs de **transport combiné** faisant intervenir le rail, le maritime et tout particulièrement le fluvial (Plan Rhône) en tant qu'alternative au tout routier ;

- Gestion des **structures aéroportuaires transférées** en tant que partie prenante de l'équipement du territoire régional ;

- Achèvement des opérations sur le **réseau routier** inscrites au précédent Contrat de Plan État Région, et hors Contrat de Plan mise en œuvre ou achèvement des chantiers, notamment au titre de la solidarité avec les départements et de la sécurité routière.

En 2008, la Région poursuivra son implication dans les grands projets d'aménagement tels qu'Euroméditerranée, les Ateliers d'Arles, le Centre régional de la Méditerranée.

- **Les services de transport de voyageurs**

L'année 2008 sera marquée par plusieurs événements majeurs, qui interviendront tant le cadre des Contrats Etat Région que dans le cadre des initiatives propres de la Région.

- La réouverture de la ligne ferroviaire Marseille-Aix en Provence

Après deux années de fermeture, les usagers feront connaissance mi-décembre 2008 avec une ligne moderne, permettant le doublement du nombre des services (jusqu'à trois allers/retour par heure, dont un aller-retour semi-direct reliant les deux villes en moins de 30 mn) et l'amélioration de la fiabilité.

- L'ouverture de la première phase du pôle d'échanges de Vitrolles les Aymards

L'année 2008 verra la réalisation de la première phase du Pôle des Aymards, qui dès le milieu de l'année sera desservi par plus d'une trentaine de trains, principalement aux heures de pointe, permettant une meilleure desserte par transports collectifs de deux pôles générateurs de trafic importants : l'aéroport Marseille-Provence et les usines Eurocopter, ainsi que des villes de Marignane et de Vitrolles.

- Le cadencement de l'offre

La Région travaille depuis plusieurs années avec Réseau ferré de France (RFF) et la SNCF au cadencement de l'offre ferroviaire pour les transports régionaux.

Ce cadencement qui sera initié en décembre 2008 concernera une très grande partie des services ferroviaires régionaux, améliorant la lisibilité de l'offre pour les usagers et facilitant l'intermodalité avec les autres modes de transports collectifs.

- La poursuite de la modernisation et du développement du parc de matériel TER

En 2008, de nouvelles rames seront modernisées et climatisées et plusieurs rames neuves AGC de 220 places seront livrées.

- La poursuite du projet billettique

L'objectif du système billettique en Provence-Alpes-Côte-d'Azur est de faciliter l'accès à tous les réseaux régionaux grâce à un support de titres unique, **la carte Optima** facilitant l'intermodalité et la complémentarité entre tous les réseaux de transport collectif

Le système déployé sur le réseau ferré des Alpes-Maritimes à la fin 2007 devrait s'étendre en 2008 aux réseaux des Bouches-du-Rhône et

du Var, et en 2009 aux départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et de Vaucluse, ainsi que sur le réseau des lignes express régionales par autocars et sur la ligne Nice-Digne des Chemins de fer de Provence.

- *Les opérations du contrat de projets*

L'année 2008 devrait permettre d'engager les opérations majeures inscrites précédemment dans le contrat de plan État-Région 2000-2006, et reprises avec une plus grande ampleur dans le contrat de projets : augmentation de capacité des lignes Cannes-Nice, Marseille-Aubagne, modernisation de Nice-Breil, liaison Avignon TGV, Avignon-centre et Carpentras.

Le contrat de projets prévoit enfin la poursuite des études relatives aux grands projets que sont la ligne à grande vitesse Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le tunnel du Montgenèvre.

- *Les projets européens*

L'année 2008 permettra la finalisation des deux projets européens (programme Interreg III) pour lesquels la Région PACA est chef de file :
- LI RI CA en vue d'améliorer les relations ferroviaires sur l'axe Cannes -Nice - Vintimille - Albenga,
- CALIPSO (Côte-d'Azur Ligurie Piémont Sans Obstacles).

- **Le réseau routier**

Dans le cadre du contrat de plan 2000-2006

Avec le transfert des routes nationales aux départements, l'État a souhaité mettre un terme, dans le cadre des contrats de projets, à la contractualisation financière en matière de réseau routier. Il propose cependant aux collectivités de s'associer au cas par cas au financement de certaines opérations prévues sur le réseau national.

Toutefois, il reste à financer les opérations en cours et inscrites au contrat de plan 2000-2006, soit :

* Pour le réseau national :

- Alpes-de-Haute-Provence : poursuite des travaux sur le tunnel des clues de Chabrières et finalisation des marchés de travaux concernant la RN 202 ;
- Hautes-Alpes : travaux de la traverse de l'Argentière et acquisitions foncières de la traverse de Briançon et de la rocade de Gap ;
- Alpes-Maritimes : poursuite des travaux du tunnel de Tende ;
- Bouches-du-Rhône : poursuite des travaux de la L2 Est, travaux en faveur de la résorption des points noirs bruit sur A7 et A50, études de la liaison Fos-Miramas et études et travaux préparatoires à la déviation de Martigues-Port de Bouc ;
- Vaucluse : achèvement des travaux de la section centrale de la première tranche de la Liaison est-Ouest au sud d'Avignon, incluant la déviation de Rognonas, et la poursuite des travaux de la déviation d'Orange.

* Pour le réseau transféré aux départements :

- Alpes-de-Haute-Provence : poursuite des travaux de mise en sécurité au niveau d'Entrevaux ;

- Hautes-Alpes : travaux d'aménagement sur la RN75 et aux opérations de sécurisation des itinéraires alpins sur la RN 91 ;
- Alpes-Maritimes : continuation des travaux sur la RD 6202bis, ex-RN 202bis, et des aménagements au nord de la Mescla, dont une première phase sera achevée début 2007 ;
- Bouches-du-Rhône : poursuite des travaux de la déviation Nord-Sud d'Arles ;
- Var : travaux sur la desserte du Golfe de Saint-Tropez, sur la RD 25 ceux sur les déviations de Brignoles et de Vidauban, seront à prévoir ;
- Vaucluse : réalisation des aménagements sur l'ex- RN100.

Hors contrat de plan

- La solidarité régionale avec les départements

La Région poursuivra ses aides à l'amélioration de la voirie dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et de Vaucluse, destinées à la modernisation de leurs réseaux routiers départementaux et à la sécurisation des grands itinéraires routiers structurants.

Les aides régionales aux deux départements alpins constituent l'un des éléments forts de la convention particulière de partenariat conclue entre la Région et ces derniers pour la période 2007-2013.

- Le programme de sécurité routière et les infrastructures nationales

La Région maintiendra son soutien aux autres collectivités locales pour la réalisation d'opérations de sécurité routière et interviendra aux cotés de l'État et de ses autres partenaires au financement d'infrastructures routières nationales (second tube du tunnel de Toulon, rocade L2, études du tunnel de Tende et du barreau autoroutier de Digne-A585).

- Les vélo-routes

Par ailleurs, au titre du schéma d'orientation des itinéraires de vélo routes et voies vertes adopté en 2007, la Région accompagnera les différents maîtres d'ouvrages dans la réalisation des aménagements cyclables qui viseront la déclinaison de ce schéma.

- **Les infrastructures portuaires**

L'année 2008 verra le commencement de l'opération de percement d'une liaison fluviale entre les bassins Ouest du Port autonome de Marseille et le canal du Rhône à Fos. Ces travaux, inscrits dans le nouveau contrat de projet 2007-2013, visent à améliorer l'inter modalité fluviale-maritime.

- **Le transport fluvial**

Le budget 2008 intègre les premières opérations qui seront mises en œuvre dans le cadre du volet transport du contrat interrégional « Plan Rhône », notamment l'aménagement d'un **pôle céréalier sur le terminal des Tellines à Fos**, qui s'inscrit dans l'objectif d'amélioration de l'interface fluviale-maritime.

Un programme d'investissement sur le **port fluvial du Pontet**, situé au Nord d'Avignon, est également prévu afin de permettre la rénovation et le remplacement des équipements et outillages.

Enfin la Région apporte sa contribution au Syndicat mixte des traversées du delta du Rhône qui assure en régie l'exploitation des bacs routiers de Barcarin sur le Grand Rhône et du Sauvage sur le Petit Rhône.

- **Les aéroports**

La Région assure la gestion des sites de **Berre-La Fare, Château-Arnoux-Saint-Auban et le Mazet de Romanin** suite à leur transfert depuis le 1er mars 2007.

Outre les dépenses de fonctionnement, des travaux d'entretien et de rénovation sont à prévoir sur certains sites, comme le Mazet de Romanin où des hangars à avions de plus de 50 ans doivent être remplacés.

L'exploitation de **l'aéroport d'Avignon,** dont la propriété a également été transférée à la Région, est confiée jusqu'en 2009 à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Avignon-Vaucluse, mais la Région, en tant qu'autorité concédante prendra en charge le déficit de fonctionnement de l'aéroport.

En outre, afin de poursuivre la politique volontariste menée par les partenaires publiques locaux qui a permis de redresser la situation de cet aéroport au cours des dernières années, la Région financera le programme d'investissements 2008 en partenariat avec les autres collectivités locales.

- **Le transport dans les métropoles**

En 2003, la Région s'est engagée à apporter, au côté de l'État, son concours à la réalisation des projets de transport en commun en site propre engagés par les trois grandes agglomérations de la région.

En 2008, les échéanciers de réalisation concerneront :
- pour l'agglomération marseillaise les trois lignes de Tramway et le prolongement de la ligne du métro entre la Timone et la Fourragère ;
- pour l'agglomération toulonnaise la phase 1 de la ligne de tramway entre la Seyne et la Garde ;
- pour l'agglomération niçoise la ligne de tramway n° 1 de Las Planas à Saint-Charles et la ligne de bus en site propre du port au centre administratif de la Vallée du Var.

- **Les études de mobilité**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagée dans la réalisation d'enquêtes ménages-déplacements sur les trois départements littoraux de son territoire.

En 2008, la Région versera sa participation au titre des enquêtes menées dans le Var, sur les territoires de la Communauté d'Agglomération Dracénoise et de Toulon-Provence-Méditerranée, ainsi qu'une participation à l'enquête ménages-déplacements des Alpes-Maritimes.

Pour les Bouches-du-Rhône, l'aire d'étude étant élargie à une partie de l'ouest varois, au sud des Alpes-de-Haute-Provence, du Vaucluse et du Gard, la Région a été choisie pour en assurer la maîtrise d'ouvrage.

L'ensemble des collectivités concernées, départements et agglomérations sont associés à la démarche et apportent leur contribution.

- **Le soutien aux projets de mobilité durable**

L'accord cadre Etat-Région-ADEME comporte un volet consacré à l'organisation et la promotion d'une mobilité durable qui vise à soutenir et valoriser les solutions alternatives au tout routier.

Quatre axes sont ciblés : la planification durable des déplacements, le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, le développement du transport intermodal des marchandises et, enfin, la promotion des carburants et véhicules propres.

- **Le transport combiné**

L'année 2008 sera marquée par la mise en service du chantier de transports combinés de Grans-Miramas, CLESUD, qui permettra d'offrir aux industries du pourtour de l'Etang de Berre un accès aux grands axes ferroviaires en direction de l'Île de France, de l'Europe du Nord, de l'Italie du nord et de l'Europe centrale.

La Région, aux côtés de L'État, du Conseil général des Bouches-du-Rhône, du Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence participe au financement de ce terminal combiné rail-route.

La Région continuera son soutien à l'exploitation de la ligne maritime Toulon- Civitavecchia (province de Rome), en tant qu'alternative pour désengorger les réseaux routiers dans une perspective de transport durable.

- **Concertation et aides à la filière transports**

La Région poursuivra son soutien à l'Observatoire régional des transports, selon le programme annuel qu'il présentera pour 2008, dans sa mission d'observation et d'information, de réflexion, d'études et de concertation avec les acteurs du transport.

- **Communication et promotion**

La réalisation, le développement et la diffusion des supports d'information et de promotion sur les services régionaux de transport seront poursuivis en 2008, la réouverture de la ligne Aix Marseille et la mise en œuvre du cadencement nécessitant un effort supplémentaire.

Les grands aménagements

- **Euroméditerranée**

Le Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003 a décidé d'engager au cours de la période 2006-2012 une troisième phase du projet Euroméditerranée (EUROMED III).

Le protocole financier de partenariat pour cette période, approuvé en octobre 2005, a défini un certain nombre d'opérations, parmi lesquelles les projets St Charles, Joliette, Cité de la Méditerranée, axe littoral, et gare maritime du PAM.

L'année 2008 verra le lancement de deux chantiers symboliques : les travaux de démolition de la passerelle de l'axe littoral et ceux de l'A7 en amont de la porte d'Aix.

En complément des opérations classiques sur ce périmètre, il est à noter la réalisation prochaine du futur Fonds régional d'art contemporain (FRAC) sur la ZAC de la Joliette, ainsi du Centre régional de la Méditerranée (CRM, cf. ci-dessous) sur la ZAC CIMED.

- **Les Ateliers d'Arles**

Les anciens ateliers ferroviaires d'Arles représentent un potentiel de développement urbain d'une dizaine d'hectares au cœur de la ville.

La partie Est accueille les formations Sup-Info Com et l'IUT Informatique et Communication. La Ville d'Arles réhabilite l'ancien atelier des roues pour y accueillir des entreprises.

La première opération a été la réhabilitation de la chaudronnerie (« la Grande Halle »). L'année 2007 verra la fin des travaux sur ce bâtiment, le déplacement du pont tournant qui sera installé dans la partie nord du site, ainsi que les aménagements nécessaires.

Après les travaux de la Grande Halle, l'aménagement de la partie ouest, d'environ 7 hectares, sera engagé.

- **Le Centre régional de la Méditerranée**

La Région a obtenu l'accord de ses partenaires institutionnels pour la construction d'un bâtiment destiné à valoriser le fonds culturel commun des peuples de la Méditerranée et leur communauté de destin, qui prendra le nom de Centre régional de la Méditerranée.

Ce bâtiment jouxtera le Musée des civilisations Euro - Méditerranéennes sur la ZAC de la Cité de la Méditerranée (ZAC CIMED) sur le J4.

Les études sont déjà très avancées. L'avant-projet définitif devrait aboutir fin 2007, pour un début des travaux prévu à l'automne 2008.

Les lycées

L'année 2008 sera marquée par la poursuite de la politique ambitieuse menée depuis plusieurs années en faveur des lycéens Provençaux, Alpins et Azuréens.

Il s'agit de les aider à réussir leur parcours scolaire, et préparer leur intégration dans la vie active en leur offrant les meilleures conditions de travail possible et des équipements performants.

Cette année, près de 153 000 élèves sont accueillis dans les 180 lycées régionaux et près de 35 000 élèves dans les 139 établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Les investissements prévus dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement (PPI) adopté le 27 juin 2003 seront poursuivis.

Ces opérations se répartissent autour de trois axes, pour un montant total de 1 407 M€ (dont 841 M€ déjà votés) : l'augmentation des capacités d'accueil (35%), l'amélioration des conditions d'accueil (58%) et les équipements sportifs (7%).

Poursuite de la démarche de démocratie participative

Le Conseil régional a décidé de créer en octobre 2004, dans le cadre de chaque opération importante de construction ou de restructuration, un comité de pilotage, réunissant les élus locaux, la communauté éducative ainsi que les associations de quartiers concernées, afin de permettre à chacun de s'exprimer et de participer activement à l'élaboration de ces projets.

A ce jour, six comités de pilotage sont créés : pour les lycées de la Fourragère (12ème arrondissement) et de St Mitre à Marseille, les lycées les Eucalyptus et Masséna à Nice, le lycée Paul Langevin à La Seyne-sur-Mer et le lycée de Velaux. Plusieurs nouveaux comités sont en cours de constitution (Drap, La Bouilladisse, etc.).

Les grands travaux dans les lycées

Les études menées dans le cadre du PPI et postérieurement ont permis de mettre en évidence la nécessité d'adapter l'offre de formation initiale, en tenant compte de l'évolution démographique, de l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces et des contraintes liées à la vie quotidienne comme le temps de transport.

Après l'ouverture des portes du lycée du Muy (Var) à la rentrée 2007, la construction du **lycée de la Fourragère** débutera courant 2008 et les études seront poursuivies en vue de la réalisation de lycées à St Mitre (Marseille), La Bouilladisse, Velaux, Drap, etc.

En outre, la Région conduit les études nécessaires à la construction de **l'école internationale de Manosque**, réalisée en vue d'accueillir, de la maternelle au lycée, les enfants des chercheurs participant au projet ITER. Cette école sera également ouverte aux enfants issus du territoire. Le début des travaux est prévu mi-2008.

Soucieuse de la qualité de vie et d'accueil dans les établissements, la Région poursuit par ailleurs la mise en œuvre d'opérations de réhabilitation lourde ou partielle des lycées existants, afin de répondre aux besoins liés à la nouvelle organisation de l'enseignement, aux activités de vie lycéenne, à la formation continue. Les internats font également l'objet d'un effort particulier.

Ces opérations s'appuient sur le référentiel « lycée du XXIe siècle », et portent en particulier sur la réalisation de foyers, de lieux de vie, d'espaces à vocation culturelle et associative et de salles polyvalentes.

Enfin, le plan de rattrapage consacré à l'éducation physique et sportive sera poursuivi en application de la délibération du 22 avril 1999.

La maintenance et la sécurité des bâtiments

La Région doit assurer la maintenance et garantir la sécurité de l'ensemble des bâtiments des lycées dont elle a la charge.

En complément aux actions inscrites au PPI, elle mène donc une politique de gestion patrimoniale, basée notamment sur un programme d'entretien pluriannuel.

L'équipement des établissements

En concertation avec les équipes pédagogiques des établissements, la Région assure la mise en place du premier équipement des lycées neufs, la modernisation des équipements des lycées existants et l'équipement des nouvelles filières.

S'agissant des lycées privés, la Région intervient en faveur de l'équipement de filières nouvelles, dans le respect des principes de complémentarité (filière non concurrentielle) et de parité avec le public.

La Région mène également une politique de maintenance des équipements (15 000 machines et équipements pédagogiques) en s'appuyant sur l'introduction de la gestion de la maintenance assistée par ordinateur.

Les technologies de l'information et de la communication éducatives

- Equipements et mise en réseau

Le parc informatique des lycées sur la Région représente plus de 37.000 micro-ordinateurs. En 2008, ce sont environ 6000 postes informatiques qui seront déployés dans les établissements scolaires, et plus d'une centaine de serveurs informatiques. Le programme de mise en réseau interne des lycées initié en 1999 se poursuit, une dizaine d'établissements étant encore en attente d'une mise en réseau globale.

- Maintenance informatique

La maintenance des réseaux déployés dans les établissements est désormais une priorité. Ainsi, la mise en place d'une plateforme multimédia mutualisée de gestion de parc et le renforcement des services de garantie des équipements associés sont en cours. En outre, le recrutement de 30 agents en 2007, suivi d'une seconde vague de recrutements en 2008, permettra la mise en place d'un service de support informatique auprès des lycées.

- Internet : la généralisation de l'accès haut débit

Généralisé à tous les lycées depuis 2006, le raccordement haut débit des lycées constitue un élément essentiel de développement des applications de type « cartable virtuel » au service de la vie scolaire, de la relation « en ligne » avec les parents, ou encore du travail coopératif entre enseignants et élèves.

- Ressources multimédia éducatives

La Région prolongera l'action d'investissement en matière de TICE conduite à ce jour et amorcée dans le cadre de l'opération pilote (WEB TV France 5, Astrophysique, Visioconférence, Informations géographiques, etc.…).

Avec le projet CORRELYCE, expérimenté en 2007 et généralisé pour l'année scolaire 2007-2008, la Région met à la disposition des enseignants et lycéens un dispositif innovant d'accès aux ressources numériques éducatives.

Le fonctionnement des lycées publics et privés

Conformément au Code de l'éducation, le fonctionnement des lycées publics est à la charge de la Région.

A ce titre, la Région attribue chaque année à ces établissements plusieurs dotations et subventions leur permettant de fonctionner au quotidien dans les meilleures conditions, et notamment une dotation initiale de fonctionnement, calculée sur la base du nombre d'élèves par catégorie d'enseignement, des dépenses en fluides et consommables, des surfaces, etc.

La Région attribue également des dotations de fonctionnement aux lycées privés sous contrat d'association, dans le respect du principe de parité.

Les actions en faveur de la gratuité de l'enseignement

La Région a développé une politique en faveur de la gratuité de l'enseignement, bénéficiant directement aux familles.

Le Fonds régional pour l'acquisition des manuels scolaires (FRAMS) permet d'assurer la gratuité des livres scolaires pour tous les lycéens des établissements régionaux, de l'entrée en lycée jusqu'au baccalauréat. En 2008, la Région attribuera à ces établissements les dotations nécessaires au renouvellement et au complément des manuels.

Le Fonds régional pour l'acquisition du premier équipement en lycée professionnel bénéficiera, en 2008, à 12 700 élèves en première année de CAP ou BEP. Grâce à ce fonds, les lycées peuvent mettre à la disposition des élèves les équipements (petit outillage, accessoires, tenues, etc.) auparavant à la charge des familles.

L'action éco-citoyenne,
la protection de l'environnement et le développement durable

L'action régionale de protection de l'environnement pour un développement durable dans les établissements scolaires ainsi que la sensibilisation du jeune lycéen à l'éco-citoyenneté sera encouragée.

Seront ainsi maintenues les aides à l'acquisition de protections individuelles et collectives et les aides à la collecte des déchets toxiques, pathogènes ou dangereux.

- *Qualité environnementale et économies d'énergie*

La mise en œuvre du « référentiel pour la qualité environnementale des lycées de Provence-Alpes-Côte d'Azur », rédigé en concertation avec les différentes associations et organismes compétents, sera poursuivie en 2008. Ce référentiel s'applique à toutes les constructions et réhabilitations importantes.

Le projet de construction de l'école internationale de Manosque intègre d'ores et déjà des critères très ambitieux en matière de gestion de l'énergie, avec un large recours aux énergies renouvelables (solaire, photovoltaïque et bois), de gestion des déchets d'activité, de gestion de l'entretien et de la maintenance, de gestion et de qualité de l'eau, de confort thermique.

La Région développe également le recours, pour les établissements scolaires, aux énergies alternatives, notamment solaire et bois pour la production d'énergie thermique, ou photovoltaïque.

Actuellement, les lycées de Valdeblore et du Muy fonctionnent avec une chaudière bois. Prochainement, les lycées de Vaison-la-Romaine, Beau de Rochas à Digne-les-Bains, La Ricarde à L'Isle-sur-la-Sorgue en seront également équipés.

Plus généralement, la mise en place de ce type d'installation sera étudiée pour l'ensemble des opérations de constructions neuves ou grosses réhabilitations de lycée.

Un plan « éco-énergie » régional se met en place avec pour objectif une politique d'économie d'énergie et d'eau dans tous les lycées. Une expérimentation concernant 30 lycées est actuellement en cours.

Un dispositif financier est également mis en place auprès des établissements afin de valoriser les initiatives et les efforts de réduction des consommations énergétiques.

De même, la Région acquiert des véhicules propres pour les établissements qui en font la demande (véhicules pédagogiques dotés de motorisation à énergie alternative).

- *Valorisation des déchets de restauration*

La Région étendra l'expérimentation de valorisation des déchets de demi-pension par un fermenteur de déchets alimentaires inaugurée au lycée Pierre Gilles de Gennes à Digne à un autre établissement candidat.

- *Produire et manger bio*

En matière de santé des élèves, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur mène une action visant à stimuler la promotion de l'agriculture biologique et relevant tout à la fois d'un souhait d'accompagner chaque jeune dans la construction de son avenir – en le sensibilisant aux problèmes de santé et de sécurité alimentaire - et d'une volonté de développer durablement son territoire.

L'expérimentation, soit la fabrication de repas « bio » servis aux lycéens, concerne actuellement 56 lycées et sera étendue en 2008 à d'autres lycées volontaires.

- *Recyclage du matériel informatique des lycées*

La Région propose aux lycées publics de son territoire de procéder gratuitement au recyclage du matériel informatique obsolète par la déconstruction des produits électroniques en fin de vie, dans le respect des normes environnementales et par des entreprises agréées.

Initiatives économiques et développement des entreprises

Le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) adopté le 12 juin 2006 définit de nouvelles orientations stratégiques pour le développement économique régional.

Sur la base de ces nouvelles orientations, l'année 2007 a été consacrée à la mise en œuvre du SRDE avec la définition de nouveaux critères et la mise en place de nouveaux outils constitués essentiellement de prêts comme le contrat de développement pour l'emploi permettant un véritable partenariat avec les entreprises dans le cadre d'un suivi à moyen terme.

Par ailleurs la signature du contrat de projets est également un facteur structurant pour le budget 2008, notamment au titre de la politique de soutien aux réseaux d'entreprises dénommés Pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire (PRIDES).

Le soutien au Pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire (PRIDES)

En 2007, 18 PRIDES ont été labellisés et 7 sont en phase d'émergence. Ces derniers ont vocation à être labellisés en 2008.

Le soutien de la Région à ces PRIDES prend la forme de subventions pour **l'animation de ces réseaux** et pour des **actions collectives** menées sur les cinq leviers de développement des PRIDES, ainsi que pour la **recherche et développement** soit dans le

cadre d'appels à projets régionaux (Appel à projets « recherche finalisée » en partenariat avec OSEO-Innovation) ou nationaux (Fonds unique interministériel).

La Région a également mis en place un **Contrat de développement pour l'emploi** sous forme d'avances remboursables pour les entreprises membres, ou futurs membres, des PRIDES qui ont des projets de développement à moyen terme créateurs d'emploi.

Après une première année de mise en œuvre il apparait que l'aide aux PRIDES doit également comporter un volet d'aide à l'investissement pour soutenir des projets plus structurants comme des plates-formes mutualisées.

L'accompagnement des mutations économiques

L'intervention de la Région prend la forme notamment d'un Prêt régional au maintien de l'emploi (PRME).

Le soutien à la création d'entreprise

Le Prêt régional à la création d'entreprises (PRCE) est maintenant décliné en matière d'innovation avec le Prêt régional à la création d'entreprises innovantes (PRCI).

Le soutien à la reprise d'entreprise fait l'objet du Prêt régional à la transmission d'entreprise (PRTE).

Le rayonnement international de la Région

La Région continuera de favoriser l'implantation d'entreprises, notamment en déclinant une stratégie foncière adaptée mais également avec un **appel à projet développement international** lancé en étroite relation avec la Chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI).

Au-delà de ces axes, ce budget s'inscrit également dans la continuité du soutien aux très petites entreprises (artisanat- commerce et plates-formes d'initiative locale) et au Port Autonome de Marseille (FOS 2XL).

Enfin le budget 2008 comportera également un volet d'aides aux investissements des entreprises, déléguées par l'Etat dans le cadre d'une convention.

Enseignement supérieur, technologies & recherche

En 2008, la politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement technologique s'appuiera très largement sur le **contrat de projets 2007-2013** et sur le **schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche** élaboré en concertation avec les acteurs régionaux de ces domaines.

L'intervention de la Région se déclinera ainsi en 2008 autour des 4 grands axes suivants :
- faciliter les conditions d'étude et de vie des étudiants,
- renforcer et valoriser le potentiel scientifique régional,
- structurer et mettre en cohérence le dispositif de valorisation de la recherche et de transfert de technologies,
- renforcer le dialogue entre la science et la société.

Les opérations engagées et non encore achevées du programme U3M du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 seront poursuivies en 2008, ainsi que les partenariats développés avec les universités et les organismes de recherche dans le cadre des conventions d'objectifs pluriannuelles et des dispositifs d'appels à projets ouverts et finalisés.

Les opérations prioritairement mises en œuvre au titre du CPER 2007-2013 concerneront la vie étudiante**,** notamment les domaines du logement et de la restauration.

Une part importante sera consacrée à **l'innovation et au développement technologique** par un soutien au renforcement des liens entre la recherche publique et la recherche privée en liaison étroite avec les PRIDES.

Les dispositifs de soutien à l'innovation, au transfert technologique et à la valorisation de la recherche feront, à cet égard, l'objet d'une attention spécifique dans le contexte du développement des PRIDES.

Enfin, la politique régionale en faveur de la diffusion de la **culture scientifique technique et industrielle** sera poursuivie, avec un effort important de structuration du réseau régional autour d'une nouvelle tête de réseau et de projets mutualisés d'enjeu régional.

Technologies de l'information et de la communication - TIC

La politique régionale dans le domaine de la société de l'information s'inscrit dans le cadre stratégique du **schéma régional de développement de la société de l'information (SRDSI)** voté le 29 juin 2007 et de ses objectifs stratégiques.

Il organise la politique régionale dans ce domaine en trois piliers complémentaires :
- la solidarité numérique, vis-à-vis des acteurs, territoires et individus,
- l'animation et l'intelligence collective,
- la créativité et l'innovation.

Chacun de ces trois axes se décline en actions portées soit pas la mission TIC de la DERIES, soit par d'autres directions de la Région dans leurs compétences propres.

De manière opérationnelle, la politique régionale vise tant au déploiement équitable des réseaux haut débit sur le territoire régional qu'à l'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par l'ensemble des composantes de la société régionale, ainsi qu'au développement des usages et services numériques.

Cette stratégie mise également sur le développement des filières régionales des industries numériques, comme facteur d'innovation, de développement économique et d'attractivité pour la région.

2008 sera une année importante, avec notamment la déclinaison opérationnelle de plusieurs des axes importants du SRDSI et la mise en œuvre des nouveaux dispositifs du Programme opérationnel FEDER 2007-2013 (qui comporte deux importants domaines d'actions thématiques concernant les TIC, qui seront pilotés par la Région dans le cadre d'une « subvention globale »).

En cohérence avec les axes stratégiques du SRDSI, de **grands chantiers structurants,** pilotés par la mission TIC, seront poursuivis, réorientés ou mis en œuvre en 2008 :

- La poursuite du **service régional à très haut débit pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche et la recherche** avec la mise en exploitation du nouveau réseau SHERPAA (qui interconnecte désormais la quasi totalité de la communauté universitaire et de recherche, et l'ensemble des lycées de Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;

- La mise en œuvre d'une stratégie régionale en matière d'aménagement numérique du territoire avec la préparation du projet de **« Dorsale régionale à très haut débit »** et l'évolution du programme « Boucles locales haut débit alternatives » ;

- le renforcement des actions d'appropriation sociale des TIC à partir du programme des **Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC)** ;

- La préparation d'une 2e génération du programme régional de soutien aux territoires de projets **« Territoires numériques »** ;

- La poursuite de l'action de **structuration des filières numériques et multimédia** au niveau régional, au travers des PRIDES ;

- La mise en place d'outils d'observation et de pilotage des politiques publiques régionales dans le domaine de la société de l'information.

TECHNOLOGIES INFORMATION COMMUNICATION	**AP 2008**	**AE 2008**
	11 300 000 €	***11 888 298 €***
LYCÉES	10 260 000 €	3 939 000 €
FORMATION		1 118 145 €
MISSION TIC	1 040 000 €	6 831 153 €

Le tourisme

Le secteur du tourisme occupe une place essentielle dans l'économie de Provence-Alpes-Côte d'Azur : avec 34 millions de touristes accueillis en 2005 et 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires, il représente environ 11,4 % du PIB régional et emploie plus de 105 000 personnes, ce qui constitue 7 % de l'emploi total. Dans les départements alpins qui accueillent 2 millions de touristes, ce secteur représente près de 70 % de la richesse départementale.

Ce secteur d'activité reste néanmoins toujours fragile, confronté à des mutations liées aux aspirations et aux comportements des clientèles, aux variations climatiques (particulièrement en zone de montagne), mais aussi et surtout à une concurrence accrue.

L'intervention de la Région s'inscrit dans le cadre du **schéma régional de développement touristique 2006-2010**, autour des 4 grands axes suivants :
- Renforcer l'attractivité et la compétitivité de la destination
- Faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur une destination pour tous
- Faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur une référence en matière de tourisme durable
- Favoriser l'emploi et la formation dans les métiers du tourisme

Les opérations engagées dans le cadre du SRDT seront poursuivies. L'accent sera notamment mis sur une **qualification de l'offre touristique** visant tout à la fois une meilleure compétitivité et une meilleure accessibilité à des clientèles à besoins spécifiques : les jeunes en autonomie, les publics handicapés et la clientèle de proximité.

Les **actions de promotion et de communication** du Comité régional du tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur seront davantage ciblées et orientées, dans le cadre de son plan marketing, autour des axes stratégiques du SRDT, et ceci en liaison étroite avec le Comité régional du tourisme Riviera Côte d'Azur.

Un effort important sera consacré à renforcer la capacité d'ingénierie, d'expertise et d'innovation par un soutien aux réseaux notamment dans le contexte du développement d'un **PRIDES Tourisme d'affaires et de congrès.** Cet encouragement à la mutualisation sera poursuivi auprès des territoires insuffisamment structurés.

Enfin, la politique régionale en faveur du **tourisme durable** sera amplifiée notamment par l'incitation des réceptifs et leur têtes de réseau dans le développement de pratique de management social et environnemental, des espaces protégés dans la mise en œuvre de la charte européenne du tourisme durable et des institutionnels chargés de la promotion dans la valorisation d'une filière éco-touristique.

Agriculture - eau - forêt - mer

Développer et pérenniser
une agriculture méditerranéenne durable

L'agriculture tient une place prépondérante dans l'identité régionale méditerranéenne : elle contribue à l'aménagement du territoire, à la création d'emplois directs et indirects et à la qualité de l'environnement et des paysages.

L'agriculture est confrontée à de nouveaux défis liés d'une part aux évolutions de la demande sociétale, à une concurrence accrue, à la pression foncière et à de nouvelles contraintes économiques telles que le coût de l'énergie, et d'autre part au désengagement de l'Etat et à la réforme de la politique agricole commune (PAC).

Ainsi, face à ces défis, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur veut affirmer une politique volontariste de soutien à l'agriculture régionale et l'inscrire dans une démarche globale de développement durable, à la fois économique, environnementale et sociale.

Depuis 2006, elle répond aux enjeux suivants, partagés avec le monde agricole régional :
- qualité : aussi bien en termes de production, de modes de production que de conditions de travail ;
- maintien de la diversité des formes d'exploitations : aussi bien en termes de petites et moyennes entreprises que d'agriculture paysanne ;
- coopération : développement de toutes les formes de coopération ;

- pérennisation : renouvellement des générations, prise en compte du foncier et de l'hydraulique agricoles ;
- agriculture productrice d'un environnement de qualité.

L'année 2007, année de transition, a permis notamment de poursuivre la construction de nouvelles politiques régionales (appel à projet AGIR, délibération sur les aides économiques, etc.), de négocier le contrat de projets Etat-Région et le Fonds européen pour le développement rural (FEADER).

L'année 2008 sera une année de mise en œuvre :

- mise en œuvre de l'ensemble de ces nouveaux cadres d'intervention : dispositif de rénovation des vergers, modernisation des serres, l'animation concernant le maintien du foncier agricole, élaboration avec les partenaires des conventions régionales de filières intégrées, poursuite de la réforme des politiques d'accompagnement (formation, installation, etc.), le soutien aux investissements aux exploitations agricoles et coopératives dans le cadre d'AGIR ;

- élaboration et suivi des conventions départementales du CPER et du SRDE pour les aides aux industries agro-alimentaires ;

- la coordination pour la Région et la mise en œuvre des dispositifs agricoles du FEADER, avec en particulier la gestion déléguée régionale en matière d'aides économiques aux industries agro-alimentaires ;

- la mise en place d'outils de suivi-évaluation de ces politiques ;

- la mise en place d'outils de communication visant à rendre lisibles les nouvelles politiques conduites par le Service ;

- le lancement et le renforcement de nouvelles thématiques prospective, en particulier sur la réforme de la PAC et le changement climatique, et les circuits courts.

En complément de ces nouveaux enjeux, la continuité d'actions contractualisées et conduites avec les partenaires régionaux agricoles sera bien entendue assurée : la recherche expérimentation, la promotion des filières et des produits régionaux, l'accompagnement du secteur agricole, etc.

Dans le même temps, et dans la perspective des politiques méditerranéennes et de leurs évolutions à l'horizon 2010 , un programme d'actions de coopération décentralisée et méditerranéenne sera développé progressivement.

Encourager une gestion collective de la ressource en eau

L'année 2008 doit permettre de mettre en œuvre les actions du contrat de projet relatives à l'optimisation de la ressource en eau. Il s'agit également pour l'institution régionale de développer une nouvelle stratégie d'intervention permettant de concilier une gestion durable de la ressource en eau et la préservation de l'activité économique agricole.

- **Hydraulique agricole**

Face à la déprise agricole et à l'extension de l'urbanisation, la Région orientera son action vers une valorisation du réseau de canaux

d'irrigation collective permettant de maintenir le dynamisme de l'activité agricole régionale et la préservation de la ressource en eau sur les territoires ruraux et périurbains.

Une nouvelle stratégie de l'intervention régionale sera proposée en 2008, permettant un recentrage des aides en faveur des priorités suivantes :
- soutien aux structures collectives de gestion des réseaux d'hydraulique agricole : études, schémas directeurs, aides au conseil, etc.
- appui aux opérations de gestion économe et concertée de l'eau, en particulier dans le cadre des contrats de canaux,
- valorisation du patrimoine hydraulique avec un système d'aides aux travaux de réhabilitation, de modernisation et d'extension des canaux maîtres et des appareils de régulation.

- **Grandes infrastructures hydrauliques multiusages**

Dans un contexte d'épisodes récurrents de sécheresse et d'inégalités des territoires sur la sécurisation de l'alimentation en eau, la Région poursuivra son action envers une valorisation et un partage de la ressource en eau au niveau régional à travers la réalisation des infrastructures hydrauliques collectives multi-usages.

En 2008, sera proposée une nouvelle stratégie de l'intervention régionale reprenant les actions du contrat de projet et s'intégrant plus globalement dans la démarche d'élaboration du schéma régional de la ressource en eau. Seront soutenues les actions réalisées soit par la société du Canal de Provence soit par d'autres maîtres d'ouvrage publics (syndicats intercommunaux…).

Il s'agit en particulier :
- d'améliorer la connaissance sur la gestion de la ressource interbassins et d'encourager la réalisation d'études concertées de la ressource
- de renforcer le réseau d'infrastructures de transport d'eau ou de stockage d'eau sur les territoires insuffisamment desservis et/ou sécurisés participant à la structuration de l'espace mais visant également le moindre impact environnemental et la préservation de l'activité agricole sur les territoires périurbains et ruraux.

- **Mission Durance**

L'année 2008 va être l'année de finalisation du contrat de rivière Durance et la mise en œuvre des premières actions. Ainsi, la Région aura en charge de lancer l'étude stratégique des usages de la ressource en eau du système Durance-Verdon, qui est une action importante du Plan Durance et qui permettra d'engager une réflexion globale de la ressource.

Sur cet objectif, sera poursuivi l'engagement de la Région dans le fonctionnement du syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance conformément à son adhésion en 2003 ainsi qu'à l'action du contrat de projet 2007-2013 relative au confortement de la structure gestionnaire du bassin versant de la Durance.

Protéger et valoriser la forêt méditerranéenne

La région se caractérise par son fort taux de boisement, la variété des essences rencontrées, un accroissement biologique supérieur aux volumes récoltés, des conditions d'exploitation difficiles, une sensibilité particulière aux risques d'incendie.

Elément indéniable du patrimoine de Provence Alpes Côte d'Azur, la forêt constitue un enjeu paysager, environnemental, social et économique majeur pour les années à venir. Cet ensemble de paramètres conduit à une diversité de territoires forestiers se déclinant autour d'une multitude d'enjeux.

C'est la raison pour laquelle, la Région a mis en œuvre et développe une politique en faveur du développement durable de la forêt, concept qui met en avant la nécessité de prendre en compte les forêts aussi bien comme support de processus biologiques et écologiques que d'activités humaines marchandes ou non.

La politique de la Région en matière de forêt se structure autour de trois axes :
- Protection et valorisation des massifs forestiers,
- Développement économique de la filière forêt bois,
- Information, prévention, formation et connaissance en matière d'enjeux forestiers et éducation à l'environnement forestier.

Pour 2008, les mesures phares restent le maintien des orientations de politique forestière et notamment l'aide à la sylviculture durable, le soutien à la filière forêt bois et la prévention des incendies de forêts.

Une réflexion sera également menée afin d'améliorer le positionnement de la région face aux enjeux environnementaux et économiques de la forêt de demain.

Par ailleurs, cette année verra l'aboutissement du programme de coopération européenne "OCR Incendi" qui devrait permettre de poursuive une coopération européenne sur les sujets de valorisation et de protection forestière.

Enfin 2008 sera une année importante dans la mise en œuvre du contrat de projets et du programme de développement rural hexagonal.

La Mer

Les orientations prioritaires pour 2008 concernent, au titre du contrat de projets, la gestion intégrée des zones côtières, l'exploitation durable des ressources halieutiques et le développement durable des activités touristiques et nautiques. Les actions de coopération maritime sur le bassin méditerranéen seront développées en dehors du contrat de projet.

Ces orientations de la politique régionale de la mer seront mises en œuvre dans le cadre des programmes suivants :

- les pêches maritimes, l'aquaculture et le développement de la filière « aval » des produits de la mer pour pérenniser les emplois et les entreprises, favoriser une bonne gestion des ressources et permettre la mise sur le marché de produits de qualité ;

- la gestion intégrée des zones côtières et l'aménagement des espaces littoraux pour un développement durable de l'espace littoral et marin. Les actions de la Région dans ce domaine concernent notamment :
 - la lutte et la prévention contre les pollutions,
 - la démarche « Ports Propres en Provence – Alpes - Côte d'Azur »
 - la stratégie régionale de lutte contre l'expansion de Caulerpa taxifolia ;

- la lutte et la prévention contre l'érosion des côtes ;
- le développement de l'information géographique sur les données marines et littorales.

- l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, dans le cadre d'une démarche partenariale, concrétisée par l'adoption d'une charte régionale et par la mise en réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement ;

- le développement des sports et loisirs nautiques pour permettre leur accès au plus grand nombre et notamment aux plus jeunes, développer les formations, promouvoir le sport de haut niveau, améliorer la sécurité en mer et la prise en compte du respect de l'environnement ;

- la sécurité en mer, dans le cadre de programmes de sensibilisation et de prévention des conduites à risques et, en matière de sauvetage, par le soutien à l'action de la société nationale de sauvetage en mer ;

- la valorisation du patrimoine et des traditions culturelles maritimes, qui contribuent à forger l'identité de la Région et l'ouvrent sur la mer ;

- la contribution des activités maritimes aux projets menés dans le cadre de la politique régionale de l'emploi et de celle de la ville ;

- le développement de la coopération et des échanges interrégionaux, dans le domaine de la mer, avec les autres régions littorales d'Europe et du bassin méditerranéen.

Environnement et énergie

Une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques

L'année 2008 sera l'année de mise en œuvre des nouvelles orientations régionales en faveur d'une **gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques** prenant en compte les spécificités méditerranéennes de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire.

- **La ressource en eau**

La Région s'attachera à développer une gestion durable et solidaire de l'eau à partir des éléments suivants :

- le lancement du schéma régional de la ressource en eau, action stratégique du contrat de projets sur le chapitre III « optimisation de la gestion des ressources naturelles », avec la mise en place de la démarche et la mise en œuvre des premières études préalables,
- l'appui à l'émergence de programmes expérimentaux de maitrise de la consommation d'eau et de recherche de ressources alternatives (récupération des eaux usées et pluviales),
- le lancement de campagnes de sensibilisation sur les économies d'eau.

- **L'assainissement**

La Région poursuivra son soutien auprès des collectivités en matière d'assainissement. Il s'agit pour la Région d'affirmer une politique environnementale d'accompagnement à la gestion des eaux usées

domestiques et pluviales, en privilégiant les actions qui apportent des réponses à des enjeux identifiés sur la restauration et la protection de la qualité des milieux aquatiques, et sur la prise en compte des spécificités des milieux méditerranéens et alpins.

Ainsi, ses interventions s'appliqueront prioritairement aux opérations inscrites dans des démarches contractuelles de type contrats de milieux et à la résorption de points noirs de pollution connus. Du fait de sa compétence en matière d'aménagement du territoire, des interventions se font également au titre de la solidarité rurale.

- **La gestion intégrée des milieux aquatiques**

La Région poursuivra son soutien au développement des démarches de gestion globale des milieux aquatiques, menées à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent et visant à développer une approche équilibrée entre milieux et usages. Il s'agit des contrats de milieu, des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SSAGE) et des schémas d'aménagement globaux.
Au-delà de son implication dans les politiques locales de gestion de l'eau, la Région doit apporter son soutien aux actions majeures d'intérêt régional et supra-régional que sont le plan Durance et le contrat de rivière Durance, qui sera signé en début d'année 2008, le Plan Rhône, le CPIER, la CIMA, la réhabilitation de l'Etang de Berre (pérennisation de la structure de gestion, contrat d'étang, etc.).

Sur cette thématique, l'intervention régionale se décline selon les axes suivants :
- l'aide à la mise en place de la gestion globale sur les bassins versants,
- une aide accrue au fonctionnement des structures de gestion de bassin versant,
- un soutien privilégié aux actions de restauration, protection et valorisation des milieux aquatiques,
- un appui aux actions intégrées de lutte contre les risques liés à l'eau.

- **Coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

Dans le cadre de sa politique générale de coopération, la Région intervient :
- au niveau euro-méditerranéen (études préliminaires pour trouver un prolongement au programme Interreg III B Medocc « Bassins Versants Méditerranéens ») et par le biais d'accords bilatéraux (dans le cadre de l'accord de coopération avec la Junta de Andalucia, l'eau devrait faire l'objet d'une importante collaboration) ;
- avec les pays tiers méditerranéens (auprès de la région Tanger-Tétouan, la Région participe au développement de la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement du bassin versant de l'oued Martil) ou les autres pays du monde, par le financement d'opérateurs régionaux qui interviennent en appui des acteurs locaux.

La préservation, la gestion
et la valorisation des espaces naturels

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède le patrimoine naturel le plus riche et le plus diversifié de toutes les régions de France métropolitaine. Son éventail très large de milieux naturels contribue à la richesse de la flore et de la faune régionale, et se traduit par l'extrême variété des espèces présentes sur le territoire et le nombre élevé d'espèces rares et endémiques.

L'ensemble du territoire régional offre des espaces naturels d'exceptions. Cependant, ils sont parmi les plus fragiles et les plus menacés par la forte pression de la population, des activités consommatrices d'espaces comme l'industrie ou certaines formes de tourisme, et le développement continu de la périurbanisation.

Avec trois parcs nationaux, quatre parcs naturels régionaux, deux conservatoires botaniques et de nombreuses réserves nationales ou régionales la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède un réseau diversifié de gestionnaires d'espaces naturels.

Le succès des parcs naturels régionaux en matière de développement local, d'amélioration de l'environnement, leur rôle précurseur en matière de développement durable est reconnu par tous.

La Région considère ces espaces naturels comme des territoires privilégiés pour y appliquer la stratégie régionale, mais aussi y conduire des politiques exemplaires de développement maîtrisé et durable, susceptibles de servir de référence au niveau régional, national, voire international.

Le budget 2008 permettra un soutien affirmé aux parcs naturels régionaux qui sont pour la Région des territoires d'exceptions, d'expérimentation et d'application privilégiée des politiques régionales.

La Région soutient également activement les structures de gestion partenariales en apportant un appui au programme d'intervention mené en application de leurs chartes respectives. L'année 2008 sera marquée par la poursuite des procédures relatives à la création des parcs des Préalpes d'Azur, du Ventoux et des Baronnies ainsi que la mise en œuvre de réflexion sur les territoires du massif des Maures et du massif de la Sainte Baume.

Le budget 2008 permettra également de soutenir et pérenniser l'activité de protection et de valorisation des espaces naturels pour en conforter les acquis, notamment à travers les contrats pluriannuels ou les conventions d'objectifs passées avec les partenaires.

Dans le cadre de la politique émergeante des réserves naturelles régionales, la Région devrait affirmer son engagement par la mise en œuvre d'un programme d'actions (plans de gestion, opérations de protection et de sensibilisation) sur les réserves existantes et réfléchira à la création de nouvelles réserves dans des sites à enjeux répondant aux critères définis sur un plan régional.

Ces différents travaux trouveront une articulation et seront valorisés lors de la mise en place d'un schéma régional de la biodiversité.

Energie, déchets, air et technologies de l'environnement

La technologie a décuplé la capacité d'agir de la société humaine qui prend des dimensions universelles et potentiellement irréversibles. Les avantages que l'humanité en a réellement tirés sont sans précédent dans l'histoire mais certains impacts sont nuisibles et leurs répercussions à long terme préoccupantes. La consommation actuelle des richesses naturelles et les agressions croissantes contre

l'environnement ne pourront se poursuivre indéfiniment sans effondrement des systèmes naturels.

Les interventions sur le vivant et les écosystèmes engagent les générations futures. Pour autant, la Région veut répondre aux défis du développement durable fondés sur l'équité, la solidarité et la responsabilité.

Pour ce faire, la Région a affiché des objectifs importants en matière d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables dans le programme énergie 2010 voté en janvier 2005, amplifié par la démarche AGIR votée en décembre 2006.

Les orientations 2008 ont pour objectif de poursuivre la dynamique de l'équipement en énergies renouvelables. Le bilan fait sur l'année 2006 par l'Etat montre que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est passée à la 2ème place dans le domaine solaire. Un fort développement des chèques énergies renouvelables pour les particuliers est attendu, particulièrement concernant le photovoltaïque.

Les outils mis en place par la Région pour économiser l'énergie continueront de se développer : Espaces Info-Energie (19 à ce jour), Plan Local Energie Environnement (10 à ce jour), missions d'animation pour le bois énergie (concernent chaque département), centre de documentation de la qualité environnementale, économes de flux, etc. pour une forte implication des territoires, la mobilisation des populations à côté de la Région et la création d'activités et d'emplois dans ces secteurs d'avenir.

Neuf appels à projets AGIR ont été lancés en 2007 et se poursuivront sur l'année 2008

- Actions de solidarité avec les territoires bois,
- Actions de solidarité avec les territoires éolien,
- Actions de solidarité avec les territoires maîtrise de la demande d'énergie,
- éducation à l'environnement urbain et écomobilité scolaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Actions de coopération des entreprises régionales,
- Développement des générateurs photovoltaïques,
- « 100 gîtes exemplaires »,
- « 100 Bâtiments exemplaires à basse consommation énergétique »,
- « 100 exploitations et coopératives agricoles exemplaires ».

Deux autres a minima vont être proposés en 2008 :
- recherche / développement dans le domaine de la réhabilitation de qualité environnementale,
- économie d'énergie et économie sociale et solidaire,
et d'autres à définir et préciser en adaptation aux besoins.

L'effort concernera les projets globaux prenant en considération l'ensemble des impacts sur l'environnement, en particulier la réalisation de zones exemplaires et expérimentales gérant l'alliance de la Maîtrise de la Demande d'Energie, des énergies renouvelables et des réseaux.

Concernant les déchets, la Région prend acte :
- d'une adhésion culturelle des instances départementales et locales au tri-compostage,
- d'un rattrapage des collectivités en termes d'équipements en déchetteries et autres,
et souhaite maintenant mettre en œuvre les actions qui permettront de développer les économies de déchets par, en particulier, le

compostage de qualité, le recours aux granulats recyclés dans le bâtiment et les actions diminuant les déchets toxiques à la source.

Education à l'environnement, politique des paysages et actions transversales

La politique régionale de valorisation et de préservation de l'environnement s'accompagne d'un ensemble d'actions transversales qui visent à en améliorer l'efficacité.

Il s'agit notamment d'utiliser les leviers de la prise de conscience des individus et du débat public pour favoriser l'ancrage des actions collectives. Pour cela, deux axes seront privilégiés, le développement des actions d'éducation à l'environnement et d'écocitoyenneté et le soutien aux initiatives locales favorisant les échanges et l'appropriation des problématiques d'environnement et de développement durable.

Par ailleurs, la construction de l'identité régionale autour des éléments méditerranéens et alpins est un élément important pour un territoire régional en fort développement.

C'est notamment pourquoi l'intervention régionale dans le domaine des paysages se poursuivra en 2008 autour des objectifs de construction et de diffusion de la connaissance sur les spécificités de Provence-Alpes-Côte-d'Azur notamment avec l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles (site de Marseille) et auprès des acteurs des territoires par l'organisation de conférences ; ateliers pédagogiques et publications et la poursuite d'échanges et de collaboration avec les partenaires du projet européens PAYS. DOC.

De même, un effort particulier sera entrepris sur la démarche de construction de charte littorale par la mise en œuvre d'un séminaire permanent du littoral et d'ateliers territoriaux destinés à alimenter l'élaboration de celle-ci.

Par ailleurs la Mission qui assure le secrétariat de l'Agenda Régional 21 va porter, notamment au sein de l'institution, une démarche sur la thématique de l'éco-responsabilité permettant un engagement plus impliquant des agents de l'institution régionale dans leur pratique interne et externe.

Pour ce qui concerne les politiques transversales à l'ensemble de l'Institution : l'emploi et leader+, 2008 sera une année charnière de mise en œuvre dans le domaine de l'environnement. Ainsi, dans le domaine de l'emploi, des actions seront réalisées afin de promouvoir les postes du champs de l'environnement auprès des acteurs des territoires.

3 - UNE REGION EUROPEENNE OUVERTE SUR LE BASSIN MEDITERRANEEN

La coopération internationale

Ouverte sur le monde, Provence-Alpes-Côte d'Azur est, de par son histoire et sa géographie, naturellement tournée vers le sud et la priorité méditerranéenne.

Acteur volontaire du processus de Barcelone, impliquée dans la mise en œuvre d'un nouveau partenariat entre les territoires méditerranéens, consciente des risques de mise à l'écart des territoires dans une Europe dont le centre de gravité se déplace, elle s'affirme comme un axe fort des échanges entre l'Union européenne et la Méditerranée.

Dans ce contexte, l'action internationale de la Région s'inscrit comme un facteur clef de cohésion et d'identification pour toute la population régionale : elle assure le rayonnement régional et permet d'offrir de nouveaux horizons aux acteurs du développement.

Cette action internationale intègre les principes du développement durable et équitable, au premier rang desquels les objectifs de paix, d'égalité, de solidarité, de réciprocité.

Il s'agit de développer des échanges durables, dans un esprit de complémentarité, de coopération, de mutualisation et d'optimisation des moyens, et de promouvoir le rôle des régions et des autorités locales dans une diplomatie de proximité complémentaire de celle conduite par les Etats.

La Région participe, aux côtés des régions euro-méditerranéennes, à diverses instances au sein desquelles elle défend tout particulièrement :

- le maintien des acquis d'une politique euro-méditerranéenne portée par le processus de Barcelone ;
- une écoute et une réelle prise en compte des enjeux et des spécificités des régions du sud dans le cadre de la nouvelle politique de cohésion économique et sociale européenne ;
- un positionnement et une implication renouvelés dans les programmes européens. Il s'agit à la fois de préserver les intérêts régionaux et de s'organiser avec les partenaires régionaux pour mobiliser les fonds européens au service d'une politique régionale solidaire.

La Région s'appuiera tout particulièrement sur l'activité d'information, mais aussi d'accompagnement aux porteurs de projets, en coordination avec la Mission Europe, et de lobbying de son Bureau de représentation à Bruxelles, installé à proximité immédiate de ses partenaires institutionnels de l'Eurorégion, les Régions italiennes de Ligurie, Val d'Aoste et Piémont, ainsi que la Région Rhône-Alpes.

Coopération décentralisée :
s'appuyer sur les acquis des accords bilatéraux
pour initier de nouvelles relations, plus denses et structurées

Depuis 1998, la Région a instauré et développé principalement des liens privilégiés et des relations de coopération avec des territoires du Bassin Méditerranéen : d'abord sur la rive sud, avec la Région Tanger-Tétouan au Maroc, le Gouvernorat de Tunis, la Wilaya

d'Alger, le Liban Sud, le Gouvernorat égyptien d'Alexandrie, la Ville d'Haïfa en Israël, le Gouvernorat de Khan Younis en Palestine, et dans un futur proche, la Région d'Izmir en Turquie et les Provinces de Lattaquié et Alep en Syrie, mais également avec de grandes régions de la rive nord comme la Campanie, la Toscane et l'Andalousie.

La Région a aussi développé des relations de coopération avec des territoires d'autres pays : la Chine du Sud (Guangdong), Sao Paulo au Brésil, l'Etat du Nuevo Leon au Mexique, l'Arménie et les Comores.

Le développement du dispositif des **volontaires régionaux pour la coopération** en 2008 permettra d'ailleurs l'approfondissement de ces relations. Les volontaires contribueront à une meilleure animation et coordination sur le terrain dans le cadre des accords de coopération et rechercheront, à partir des besoins, les partenaires financiers qu'ils auront en charge de mobiliser.

De plus, une **nouvelle stratégie de coopération pour la période 2007-2013** est en cours d'élaboration ; elle prolonge, complète, développe et amplifie la stratégie 2000-2006. Cette nouvelle stratégie devra être définitivement validée et soumise à l'approbation des élus régionaux dans le courant de l'année 2008.

Dans le courant de l'année 2007, le partenariat avec l'Etat, dans le cadre de contractualisations sur un an ou trois ans avec le Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), a été négocié et mis en œuvre, permettant ainsi le cofinancement d'actions concrètes de coopération bilatérale et multilatérale sur nos territoires de coopération.

Ce nouveau dispositif n'a répondu que partiellement aux attentes de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cependant, il convient de souligner que sa mise en place s'est déroulée essentiellement dans le cadre de la Commission régionale de la coopération décentralisée (CRCD), en concertation avec les principales collectivités locales de la Région.

Certaines actions importantes sont financées selon d'autres modalités de co-financement : par exemple l'opération de réhabilitation de la basilique Notre Dame d'Afrique à Alger, ou le dispositif PAD (Processus d'appui à la décentralisation marocaine) pour le Maroc.

Les crédits Etat et Région affectés aux opérations contractualisées avec le MAEE sont versés en totalité par la Région qui fait l'avance des parts Etat, celles-ci étant ensuite reversées à la Région.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	**AP 2008**	**AE 2008**
	279 000 €	***9 883 343 €***
FORMATION		228 675 €
CULTURE		1 270 000 €
RECHERCHE		120 000 €
VIE ÉTUDIANTE		3 426 868 €
ÉCONOMIE		200 000 €
AGRICULTURE		110 000 €
MER		57 000 €
SOLIDARITÉS		200 000 €
JEUNESSE		45 200 €
SPORTS		2 100 000 €
EAUX		70 000 €
AMÉNAGEMENT		90 000 €
TOURISME		100 000 €
RELATIONS INTERNATIONALES	279 000 €	1 865 600 €

L'implication forte de la Région dans cet ensemble de démarches traduit enfin la place prépondérante que les régions et les pouvoirs locaux ont à jouer dans la relance du partenariat euro-méditerranéen.

Le débat ouvert sur le projet d'Union de la Méditerranée, qui doit se traduire par une initiative politique forte des Etats, donne une responsabilité particulière à notre Région.

La stratégie de coopération décentralisée euro-méditerranéenne pour 2007-2013 sera ainsi marquée par une double orientation :

- Le renforcement des coopérations bilatérales, en nourrissant et enrichissant les coopérations nouvellement initiées, mais également en élargissant les « approches territoriales », la prise en compte d'enjeux et de grands projets prioritaires ne pouvant être purement circonscrite à tel ou tel territoire mais nécessitant au contraire des approches plus transversales ;

- L'installation de relations plus structurées avec les opérateurs et acteurs de la coopération de Provence-Alpes-Côte d'Azur par leur « fédération » au sein de la Commission régionale de la coopération décentralisée.

L'action entreprise depuis 2006 de mise en cohérence et d'implication de l'ensemble des secteurs d'intervention de la Région dans le domaine international, et tout particulièrement de focalisation des ressources financières sur les priorités régionales, a renforcé cette démarche.

La recherche d'un « changement d'échelle » dans la coopération décentralisée

En prenant appui sur la richesse et l'acquis des accords existants, la mise en œuvre de projets de coopération plus structurants nécessite la mobilisation de moyens nouveaux et le développement d'une démarche d'ingénierie financière, ainsi qu'un développement des coopérations multilatérales.

En 2008, un effort tout particulier sera entrepris pour dégager des moyens nouveaux, adaptés à la mise en œuvre de projets d'une plus grande ampleur et aux attentes de nos partenaires : la mobilisation de nouveaux opérateurs et acteurs d'envergure, l'intégration de la question financière dans l'ingénierie de projet.

Le développement de la coopération multilatérale

Ce développement passe tout d'abord par une présence active de la Région dans les instances multilatérales de concertation et de lobbying, au plan national ou international.

Notre implication dans Cités Unies France, dans le réseau de l'Arc latin, de la Commission interméditerranéenne de la CRPM, ou encore de la Commission méditerranée de cités et gouvernements locaux unis (CGLU) permettra à notre Région d'être l'organisateur du **Forum des autorités locales et régionales en novembre 2008** (en partenariat avec la Ville de Marseille).

Ce développement nécessite aussi, en s'appuyant sur les expériences de coopération acquises, la construction de partenariats significatifs

trouvant leur aboutissement au sein de la nouvelle politique de voisinage de l'Union européenne ou avec certaines agences du système des Nations Unies (PNUD, UNESCO, FAO, etc.).

La Région poursuivra la concertation avec les principales régions de l'Arc latin à travers la structuration et l'animation du Réseau des Instituts de la Méditerranée (RIM) des régions françaises, espagnoles et italiennes pour coordonner leurs réflexions et leur action dans les programmes des différents outils de coopérations mis en œuvre sur l'Espace Med.

En 2007, l'implication de la Région a été particulièrement forte dans la cadre d'un partenariat privilégié avec le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) chargé de coordonner les programmes de coopération des Nations Unies sur des territoires identifiés à travers les programmes ART GOLD (Appui aux réseaux territorialisés, Gouvernance locale et développement), et avec l'organisation de la 1ère Convention internationale pour une approche territoriale du développement.

Cette implication sera soutenue en 2008 avec la création d'un forum de réseaux de Régions du monde qui visera au renforcement du rôle des régions dans la mondialisation, à l'organisation de nouvelles règles de gouvernance stratégique incluant les échelons infra-étatiques, à la coopération inter régionale.

La première réunion de ce **Forum Global des Associations de Régions (FOGAR)** sera organisée, parallèlement à la seconde convention internationale pour une approche territoriale du développement, en mai 2008 par la Région Tanger-Tétouan au Maroc avec une implication forte de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les actions humanitaires et de solidarité internationales

Les opérations à dimension humanitaire et de solidarité internationales s'articuleront notamment autour de quatre grands axes :

- la finalisation de la mise en place d'un réseau interrégional euro-méditerranéen d'acteurs de la gestion des crises liées aux risques majeurs, regroupant, dans le cadre du projet européen MEDACTHU (INTERREG III B MEDOCC), les structures de ce secteur d'intervention des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Andalousie, Valencia, Catalogne, Sicile, Thessalie, Tanger-Tétouan, de la Province de Terni et de l'Hyperpréfecture d'Evrou-Rodopi.

Ce projet fera émerger un pôle de compétences capable d'anticiper sur ces grandes catastrophes et d'améliorer la gestion des crises. La réalisation définitive de ce projet permettra, avant la clôture de ce programme prévue pour juin 2008, la mise à disposition du public et des acteurs spécialisés d'une banque de données interrégionale consultable sur internet (http://medacthu.regionpaca.fr), d'un espace d'échanges, de concertation et de programmation stratégique ainsi que d'outils opérationnels pour une intervention plus efficace.

- **la conduite d'opérations humanitaires d'urgence**, telles celles organisées en faveur des populations du Sri-Lanka et du Sud-Liban, dans le cadre du partenariat mis en place entre notre institution et les associations régionales de solidarité et la poursuite d'une concertation

avec ces acteurs sur la création d'un dispositif régional d'intervention d'urgence.

- l'instruction des dossiers et la rédaction des rapports à caractère humanitaire.

- la poursuite de la réflexion sur la mise en œuvre éventuelle des congés de solidarité internationale au sein des services de la Région, qui pourrait permettre aux agents qui le souhaiteraient de participer, pendant leurs congés, à des actions de solidarité s'inscrivant dans le cadre des accords de coopération signés par la Région ou de chantiers de développement.

La politique régionale européenne

La politique régionale européenne vise le développement harmonieux et équilibré du territoire européen.

Dans ce cadre, la Région copilote avec la Préfecture de région la mise en œuvre de dispositifs d'aides communautaires structurelles.

Selon les programmes, la Région assume des responsabilités administratives et financières différentes : autorité de gestion, organisme intermédiaire, chef de file de projet, cofinanceur, partenaire, autorité nationale, coordination nationale…

L'année 2008 constitue la dernière année charnière entre les deux programmations de crédits européens (2000-2006 et 2007-2013) au bénéfice du développement régional.

La stratégie et les budgets de la politique de cohésion européenne ont été réorganisés autour des **trois nouveaux objectifs prioritaires** pour les actions structurelles : convergence / compétitivité régionale et emploi / coopération territoriale européenne.

Les orientations stratégiques sont exprimées dans des **programmes opérationnels (PO)** approuvés par la Commission européenne.

L'année 2007 aura permis de valider l'ensemble des PO ce qui signifie que les fonds européens vont pouvoir être programmés en 2008.

- **Objectif « Compétitivité régionale et Emploi »**

Ce nouvel objectif regroupe les priorités des Objectifs 2 et 3 de la programmation 2000-2006. Il vise, en dehors des régions les moins développées (couvertes par l'objectif de convergence pour lequel la région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas concernée), à renforcer la compétitivité et l'attractivité des régions ainsi que l'emploi en anticipant les changements économiques et sociaux.

Le programme opérationnel du FEDER est régional et mobilise **1 098,2 M€,** dont 302,2 M€ de contribution du FEDER et 796 M€ de contreparties publiques et privés. Il a été transmis pour validation au mois d'octobre 2007. Sa mise en œuvre doit permettre une articulation avec le contrat de Projets Etat-Région.

La Région revendique une **subvention globale de l'ordre de 85 M€** au titre du FEDER, consacrée à l'innovation dans les entreprises et au développement des nouveaux services et usages des TIC.

Le programme opérationnel du FSE, adopté le 9 juillet 2007 à Marseille, est national et comporte une déclinaison régionale. Il mobilise pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur **569,4 M€,** dont 284,7 M€ de contribution du FSE et 284,7 M€ de contreparties publiques et privés.

La Région revendique **une subvention globale d'un montant de 43 M€** au titre du FSE, qui sera consacrée au développement du droit individuel à acquérir ou améliorer sa qualification professionnelle.

- **Objectif « Coopération territoriale européenne »**

Cet objectif de la politique régionale européenne intervient dans le prolongement de l'initiative communautaire INTERREG et reprend les trois priorités de la coopération transfrontalière, interrégionale et transnationale.

Il vise à renforcer la coopération au niveau *transfrontalier* par des initiatives conjointes locales et régionales (ALCOTRA), à renforcer la coopération *transnationale* par des actions favorables au développement territorial intégré (Espace Alpin II), et à renforcer la coopération *interrégionale* et l'échange d'expérience au niveau territorial approprié (INTERREG IV C).

<u>ALCOTRA 2007-2013</u>

Le premier appel à projets du programme transfrontalier France-Italie ayant eu lieu fin 2007, il est prévu une première programmation dans le premier semestre 2008. L'appel à projets étant permanent, il devrait y avoir une ou deux programmations supplémentaires dans le courant de l'année 2008.

Le montant des ressources FEDER attribuées à ce programme est de 149 M€, dont 87,4 M€ pour l'Italie et 62,2 M€ pour la France (régions PACA et Rhône-Alpes).

Espace Alpin II

Le premier appel à projets doit être lancé en décembre 2007, à condition que l'Autorité de Gestion soit parvenue d'ici là, à finaliser les différents guides de mise en œuvre du programme (guide de mise en œuvre, manuel du candidat, manuel sur l'éligibilité des dépenses).

INTERREG IVC

La Région est coordination nationale pour les régions du Sud de la France en articulation avec l'Autorité unique de Gestion, la Région Nord-Pas-de-Calais et la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT).

Le montant des ressources FEDER attribuées à ce programme est de 321,3 M€ pour la France.

Programme MED

Doté de plus de 250 M€, dont 193 M€ de FEDER, le programme MED s'inscrit dans la continuité des programmes de coopération européens (anciennement appelés Interreg).

Les principales priorités de cette nouvelle période de programmation s'orientent vers la compétitivité de l'Europe au travers de ses régions, la promotion de l'emploi et du développement durable.

L'espace de coopération couvre les régions côtières et méditerranéennes de neuf états membres de l'Union européenne (Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Royaume-Uni pour Gibraltar, Slovénie) ainsi que la Croatie et le Monténégro qui participe en tant que pays candidats ou candidats potentiels à l'Union européenne.

La Région a été désignée Autorité Unique de Gestion (AUG) du programme MED, et sera également Autorité Nationale du programme (cf. infra).

- **Objectif « Développement rural »**

Le Fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER n'est pas un fonds structurel mais contribue à la promotion d'un développement rural durable dans l'ensemble de la Communauté en complément des politiques de marché et de soutien au revenu appliquées dans le cadre de la politique agricole commune, de la politique régionale et de la politique commune de la pêche.

- **Les programmes communautaires**

La Région peut également solliciter des financements de l'Union européenne pour ses projets dans le cadre des programmes d'action communautaire. C'est le cas du dispositif Mobilitech's cofinancé par le programme ERASMUS.

Réseaux de coopération

La Région participe activement à des réseaux de coopération européenne, telle que la Mission opérationnelle transfrontalière, qui permettent l'échange d'information, la mutualisation de bonnes pratiques et la recherche de partenariats.

Au 1er janvier 2008, la Région assure la **présidence de l'Eurorégion**, et doit en conséquence organiser des manifestations internationales, notamment sur le territoire régional.

EUROPE	**AP 2008**	**AE 2008**
	6 987 500 €	***11 928 129 €***
CULTURE		1 776 060 €
SUBVENTION GLOBALE	6 960 000 €	9 070 828 €
AGRICULTURE		250 000 €
RELATIONS INTERNATIONALES	27 500 €	381 241 €
MISSION EUROPE		450 000 €

La promotion européenne

La Région soutient les actions de sensibilisation et de promotion de l'action européenne.

Il s'agira en 2008 de poursuivre le financement des organismes ayant une mission d'information et de formation à caractère général sur l'Europe.

Par ailleurs, la Région mettra en place, avec les autres acteurs régionaux concernés, des activités et des événements qui s'inscriront dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne (2ème semestre 2008).

Le Programme MED et l'Autorité unique de gestion

Le programme MED s'inscrit dans la continuité des programmes de coopération européens, anciennement appelés Interreg (cf. partie III du présent document – les programmes européens).

Après une phase préparatoire, l'année 2008 marquera le démarrage opérationnel de ce programme, pour lequel la Région a été désignée **Autorité unique de gestion (AUG),** et sera également Autorité nationale du programme.

Le dispositif interne s'articule autour de la cellule de l'Autorité unique de gestion (AUG), directement rattaché au Directeur général adjoint des relations internationales et des affaires européennes, et d'un **Secrétariat technique conjoint (STC).**

Ce STC, composé d'une équipe internationale de 9 personnes, sera en place dès le début de l'année. Sa mission première sera d'apporter un soutien aux porteurs de projets sur l'ensemble de l'espace concerné.

Cela permettra au Comité de suivi (composé notamment des Etats participants au programme et de l'AUG) de lancer le premier appel à projets dès l'approbation du programme opérationnel par la Commission européenne.

Il s'agira également de rédiger et de transmettre à la Commission des documents règlementaires indispensables au bon fonctionnement du

programme : le plan de communication et la description des systèmes de gestion et de contrôle.

De façon plus générale, l'AUG coordonnera et réalisera le cas échéant, les activités transnationales sur l'ensemble de l'espace de coopération telles que l'organisation des différents comités, d'une bourse à projets transnationale, la réalisation d'objets promotionnels.

Les dépenses engagées feront l'objet d'un remboursement de l'Union européenne et des Etats membres au titre de l'assistance technique du programme.